

COMMUNE DE SAINT-QUENTIN

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

du 2^{ème} Trimestre 2021

VILLE DE SAINT-QUENTIN

CONVENTIONS SOUMISES A DECISION

du 2ème Trimestre 2021

- 01/04/2021 De conclure une convention entre la commune de Clastres et la Ville de Saint-Quentin dans le cadre de la Résidence-mission de la compagnie Tête aux pieds du 8 mars au 12 juin 2021.
- 01/04/2021 Contrat de cession entre la Ville de Saint-Quentin et la Compagnie A Tir d'Aile relatif à la présentation du spectacle illusions perdues les 8 et 9 mars au théâtre Jean Vilar.
- 01/04/2021 De conclure un avenant au contrat de cession entre la Ville de Saint-Quentin et la Compagnie A Tire-d'aile, relatif à l'annulation du spectacle « Illusions perdues » les 8 et 9 mars 2021 au Théâtre Jean Vilar, suite à la crise sanitaire.
- 01/04/2021 De conclure une convention entre la Ville de Saint-Quentin, et l'Association de la Maison des écrivains et de la littérature relative à trois rencontres en visio.
- 01/04/2021 De conclure une convention de partenariat entre la Ville de Saint-Quentin et l'Association Garage 9, relatif à la mise à disposition de la Manufacture pour l'enregistrement de l'émission FOCUS du groupe « Garage 9 » le samedi 3 avril 2021 à la Manufacture.
- 01/04/2021 De conclure une convention de partenariat entre la Ville de Saint-Quentin et l'Association Notrimgames, relative à la mise à disposition de la Manufacture pour la captation de certains titres du répertoire du groupe D-RAGO prévu le vendredi 9 avril 2021.
- 02/04/2021 Convention entre la Ville de Saint-Quentin et l'Association POP BOY, relatif à la résidence du groupe « Ukuléléboboy » du 24 au 25 mars 2021 à la Manufacture.
- 02/04/2021 Avenant 2 à la convention de prêt entre la Ville de Saint-Quentin et le musée de l'Armée, dans le cadre de l'exposition « Le grand magasin – Mode et Art de vivre des Années 1920/1930 » au Palais Art Déco reportée du 4 juin au 19 septembre 2021.
- 02/04/2021 Convention entre la Ville de Saint-Quentin et la Fédération des Centres Sociaux des Pays Picards en vue de formaliser le partenariat entre la Fédération de Centres Sociaux et le centre social Europe dans le cadre du projet Seniors en Vacances pour l'année 2021.
- 02/04/2021 De conclure un contrat de cession entre la Ville de Saint-Quentin et l'EPCC Maison de la Culture d'Amiens, relatif à la présentation de prestations en milieu scolaire les 1er et 2 avril 2021 suite à l'annulation du spectacle « Don Quichotte » en raison de la crise sanitaire.
- 02/04/2021 De conclure un contrat de cession entre la Ville de Saint-Quentin et l'Association POP BOY, relatif à la présentation d'un concert du groupe « Ukuléléboboy » le vendredi 26 mars 2021 au splendid.
- 02/04/2021 De passer un contrat entre la Ville de SAINT-QUENTIN et la Société AQUA FUIITE +, relatif au contrat de prestation de services pour les contrôles techniques de points d'eau incendie concernant les sites suivants : Champ de foire, Centre Technique d'Agglomération, Stade Paul Debrésie et La Manufacture.

- 09/04/2021 Vu la décision en date du 23 mars 2021 portant sur un contrat entre la Ville de Saint-Quentin et la SARL AUTOMATIX, relatif au contrat de vérification périodique des portes piétonnes dans divers bâtiments de la Ville, de la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois et du Centre Communal d'Action Sociale.
- 12/04/2021 De conclure une convention entre la Ville de Saint-Quentin, et Inetum Software, relative à la formation « Progiciel GIMAWEB » au profit des agents des services techniques.
- 12/04/2021 De conclure un bail de location de studio entre la Ville de Saint-Quentin et Decamps Jérôme, bailleur, pour l'hébergement de la compagnie Tête aux Pieds.
- 12/04/2021 De conclure un avenant à la convention de prêt entre la Ville de Saint-Quentin et France Cruège de Forceville dans le cadre de l'exposition « Le grand magasin – Mode et Art de vivre des Années 1920/1930 » au Palais Art Déco reportée du 4 juin au 19 septembre 2021.
- 12/04/2021 De conclure une convention de prêt entre la Ville de Saint-Quentin et L'association « Traditions Horlogères » dans le cadre de l'exposition « Les armes de la séduction. Accessoires de mode et de beauté au siècle des Lumières » au Musée des Beaux-Arts Antoine Lécuyer du 4 juin au 19 septembre 2021.
- 12/04/2021 De conclure une convention de partenariat entre la Ville de Saint-Quentin et l'Association KAMTRIC, relative à la mise à disposition de la Manufacture dans le cadre de la résidence du groupe « Gonimandé » les 12, 13 et 14 avril 2021 à la Manufacture.
- 13/04/2021 De passer une convention entre la Ville de Saint-Quentin, et avec un Docteur concernant la supervision médicale des vaccinations du Centre de vaccination municipal du Palais des Sports Pierre Ratte.
- 21/04/2021 Avenant de prolongation à la convention passée avec l'association Médecine du travail de l'Aisne relative au service de médecine professionnelle et préventive du travail pour les agents de la ville de Saint-Quentin.
- 21/04/2021 De conclure un bail à usage professionnel entre la Ville de Saint-Quentin et le Fonds de Dotation dénommé « RESPIRE », en vue de la location de locaux à Saint-Quentin (02100).
- 21/04/2021 De conclure une convention de partenariat entre la Ville de Saint-Quentin et l'Association Rencontres Audiovisuelles dans le cadre du festival régional de Réalité Virtuelle du 15 au 20 avril 2021.
- 22/04/2021 De conclure une convention de prêt entre la Ville de Saint-Quentin et le Musée de la chaussure dans le cadre de l'exposition « Les armes de la séduction. Accessoires de mode et de beauté au siècle des Lumières » au Musée des Beaux-Arts Antoine Lécuyer du 4 juin au 19 septembre 2021.
- 22/04/2021 De passer une convention entre la Ville de Saint-Quentin, et AG Xpérience, relative à la formation « Stage Tir » au profit d'un agent.
- 23/04/2021 Avenant au contrat d'occupation entre la Ville de Saint-Quentin et la Société Nuits d'Artistes relatif au spectacle de JARRY initialement prévu le 17 octobre au Splendid et reporté au 5 novembre 2021 suite à la crise sanitaire.

- 23/04/2021 Avenant au contrat d'occupation entre la Ville de Saint-Quentin et la Société Nuits d'Artistes relatif au spectacle le Bagad de Lann Bihoué initialement prévu le 5 septembre 2020 au Splendid et reporté au 9 octobre 2021 pour une seule séance à 16h suite à la crise sanitaire.
- 23/04/2021 De conclure un avenant au contrat d'occupation entre la Ville de Saint-Quentin et la société Nuits d'Artistes, relatif au spectacle de « Michaël Gregorio », initialement prévu le samedi 13 février 2021 au Splendid, et reporté au vendredi 17 septembre 2021, suite à la crise sanitaire.
- 23/04/2021 De passer une convention entre la Ville de Saint-Quentin, et le Lycée des Métiers d'Art, relative à la conception et à la réalisation de mobilier d'accueil du conservatoire de musique et théâtre.
- 27/04/2021 De passer une convention entre la Ville de Saint-Quentin, et DCF FORMATION, relative à la formation «Travail en hauteur et port du harnais» au profit de deux agents.
- 27/04/2021 De passer une convention entre la Ville de Saint-Quentin, et CEMEA de Picardie relative à l'accompagnement à la VAE en vue de l'obtention du DE JEPS Développement Partenariat Territoire Réseau au profit d'un agent.
- 27/04/2021 De passer une convention entre la Ville de Saint-Quentin, et CEMEA de Picardie, relative à l'accompagnement à la VAE en vue de l'obtention du DE JEPS Développement Partenariat Territoire Réseau au profit d'un agent.
- 27/04/2021 De passer une convention entre la Ville de Saint-Quentin, et AFIGESE, relative à la formation «Démarche et fondamentaux de l'évaluation des politiques publiques» au profit d'un agent.
- 27/04/2021 De passer une convention entre la Ville de Saint-Quentin, et l'IMGH, relative à la formation « Diplôme de médiateur » au profit d'un agent.
- 27/04/2021 De passer une convention entre la Ville de Saint-Quentin, et PROMEO AFPI, relative à la formation «habilitations électriques formation initiale personnel non électricien BS BE Manœuvre» au profit d'un agent.
- 27/04/2021 De passer une convention entre la Ville de Saint-Quentin, et DCF FORMATION, relative à la formation «CACES Cat A et E R482» au profit d'un agent.
- 27/04/2021 De passer une convention entre la Ville de Saint-Quentin, et France Médiation, relative à la formation « Maîtriser les techniques de communication indispensables en médiation sociale » au profit d'un agent.
- 27/04/2021 De passer une convention entre la Ville de Saint-Quentin, et DCF FORMATION, relative à la formation «Recyclage CACES Cat B1-A R482» au profit d'un agent.
- 27/04/2021 Convention entre la Ville de Saint-Quentin, et DCF FORMATION, relative à la formation «CACES PEMP A R486» au profit de deux agents.
- 27/04/2021 De passer une convention entre la Ville de Saint-Quentin, et DCF FORMATION, relative à la formation «Recyclage CACES grue auxiliaire de chargement R490» au profit d'un agent.

- 27/04/2021 Etablissement d'une convention entre la Ville de Saint-Quentin, et DCF FORMATION, relative à la formation «Travail en hauteur et port du harnais» au profit d'un agent.
- 27/04/2021 De conclure une convention entre la Ville de Saint-Quentin, et Spring Box, relative à la formation « Anglais professionnel – approfondissement » au profit d'un agent.
- 27/04/2021 De passer une convention entre la ville de Saint-Quentin et AG Xpérience, relative à la formation "Stage tir" au profit d'un agent.
- 27/04/2021 De passer une convention entre la Ville de Saint-Quentin, et AG Xpérience, relative à la formation «Stage Tir» au profit d'un agent.
- 28/04/2021 Avenant au contrat d'occupation entre la Ville et la société Nuits d'Artistes relatif au spectacle d'Alban IVANOV initialement prévu le 30 septembre 2020 au Splendid et reporté au 23 mars 2022 suite à la crise sanitaire.
- 28/04/2021 Contrat d'occupation entre la Ville de Saint-Quentin et la société Nuits d'Artistes relatif à la présentation du concert de Julien Clerc le 18 mars 2022 au Splendid.
- 30/04/2021 Etablissement d'un contrat de cession entre la Ville de Saint-Quentin et le Théâtre Am Stram Gram, relatif à la présentation du spectacle « Hercule à la plage » le mardi 30 mars 2021 au Théâtre Jean Vilar.
- 30/04/2021 Conclusion d'un avenant au contrat de cession entre la Ville de Saint-Quentin et le Théâtre Am Stram Gram, relatif à l'annulation du spectacle « Hercule à la plage» le mardi 30 mars 2021 au Théâtre Jean Vilar suite à la crise sanitaire.
- 30/04/2021 Etablissement d'un bail de location meublé entre la Ville de Saint-Quentin et le bailleur, pour l'hébergement de la compagnie Tête aux pieds du 25 avril au 12 juin 2021.
- 30/04/2021 Etablissement d'un contrat entre la Ville de Saint-Quentin et la SARL AUTOMATIX, relatif au contrat de vérification périodique des portes piétonnes sur les sites suivants : Médiathèque Guy Maupassant, Mairie annexe Saint-Martin, Espace Victor Basch, Hôtel de Ville, Maison de la petite enfance, police municipale et La Manufacture.
- 03/05/2021 Etablissement d'une convention entre la Ville de Saint-Quentin, et DCF FORMATION, relative à la formation «CACES PEMP A R486» au profit d'un agent.
- 03/05/2021 Etablissement d'une convention entre la Ville de Saint-Quentin, et DCF FORMATION, relative à la formation «CACES PEMP A R486» au profit d'un agent.
- 03/05/2021 Etablissement d'une convention entre la Ville de Saint-Quentin, et PROMEO AFPI, relative à la formation «habilitations électriques formation initiale personnel électricien en basse tension » au profit d'un agent.
- 03/05/2021 Etablissement d'une convention entre la Ville de Saint-Quentin, et DCF FORMATION, relative à la formation «Travail en hauteur et port du harnais» au profit de deux agents.

- 03/05/2021 Etablissement d'une convention entre la Ville de Saint-Quentin, et DCF FORMATION, relative à la formation «CACES PEMP A et B R486» au profit d'un agent.
- 03/05/2021 D'annuler la convention en date du 27 avril 2021, passée entre la Ville de Saint-Quentin, et AFIGESE, relative à la formation «Démarche et fondamentaux de l'évolution des politiques publiques» au profit d'un agent.
- 03/05/2021 D'annuler la convention en date du 28 avril 2021, passée entre la Ville de Saint-Quentin, et SEMA FORMATION, relative à la formation «Recyclage habilitation électrique BS/BE Manœuvre» au profit de 4 agents de la DASVA.
- 03/05/2021 De passer une convention entre la Ville de Saint-Quentin, et SEMA FORMATION, relative à la formation «Habilitation électrique BS/BE Manœuvre» au profit de deux agents.
- 03/05/2021 Avenant n° 2 à la convention de prêt entre la ville de Saint-Quentin et Anne Hoguet relatif à son prêt d'œuvre dans le cadre de l'exposition "Le Grand Magasin - Art de vivre dans les années 1920-1930" reportée du 4 juin au 19 septembre 2021.
- 03/05/2021 De conclure l'avenant n°2 à la convention de prêt entre la Ville de Saint-Quentin, et Bernard DELAIRE, relatif à son prêt d'œuvres dans le cadre de l'exposition « Le Grand Magasin. Mode et Art de vivre des années 1920/1930 » reportée du 4 juin au 19 septembre 2021.
- 03/05/2021 De conclure un avenant à la convention de prêt entre la Ville de Saint-Quentin et France Cruège de Forceville dans le cadre de l'exposition « Le grand magasin – Mode et Art de vivre des Années 1920/1930 » au Palais Art Déco reportée du 4 juin au 19 septembre 2021.
- 03/05/2021 De conclure une convention de prêt entre la Ville de Saint-Quentin et L'Association de la Dentelle au Point d'Alençon dans le cadre de l'exposition « Les armes de la séduction. Accessoires de mode et de beauté au siècle des Lumières » au Musée des Beaux-Arts Antoine Lécuyer du 4 juin au 19 septembre 2021.
- 04/05/2021 Etablissement d'une convention tripartite entre la Ville de Saint-Quentin, l'Office intercommunal de Béthune-Bruay, représentée par Robert MILLE pour le prêt de l'exposition « Objectifs Art Déco » du 1er au 15 juillet 2021.
- 04/05/2021 Etablissement d'une convention entre la Ville de Saint-Quentin et l'Association des Conservateurs des Musées des Hauts-de-France, relative à la diffusion d'images des Musées de Saint-Quentin réalisées dans le cadre de campagnes de numérisation.
- 04/05/2021 Etablissement d'une convention entre la Ville de Saint-Quentin, et DCF FORMATION, relative à la formation «Recyclage CACES PEMP B R486» au profit d'un agent.
- 04/05/2021 Etablissement d'une convention entre la Ville de Saint-Quentin, et DCF FORMATION, relative à la formation «CACES PEMP A R486» au profit de deux agent.

- 04/05/2021 De conclure un avenant à la convention d'intervention artistique entre la Ville de Saint-Quentin et LA PONCTUELLE, relatif à la mise en place d'une résidence dans le cadre d'un Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) initialement prévue en 2020 et reportée en 2021 suite à la crise sanitaire.
- 04/05/2021 Contrat entre la Ville de Saint-Quentin et SICALINES SARL, dans le cadre des événements liés à la médiation et à la valorisation des collections du musée des Beaux-Arts Antoine Lécuyer organisé le 1er mai 2021 et le 1er décembre 2021.
- 04/05/2021 De conclure un avenant au contrat de reversement des recettes entre la Ville de Saint-Quentin et la Compagnie l'Echappée, relatif à la présentation du spectacle «L'ami (de mon ami)», initialement prévue le jeudi 14 janvier 2021 et reportée, suite à la crise sanitaire, au vendredi 21 janvier 2022 à la Scène Europe.
- 04/05/2021 De passer une convention entre la Ville de Saint-Quentin, et DCF FORMATION, relative à la formation «Recyclage CACES Cat B1-A R482» au profit d'un agent.
- 04/05/2021 De conclure une convention entre la Ville de Saint-Quentin et la Société Nouvelle de Divertissements, dans le cadre de la Tournée d'été des Hauts-de-France 2021.
- 04/05/2021 De conclure un contrat de résidence et de cession entre la Ville de Saint-Quentin et LA PONCTUELLE, relatif à la résidence du 22 au 26 mars 2021 à la Scène Europe pour les représentations des spectacles «Portraits détaillés» et «Je suis une Sirène».
- 04/05/2021 De conclure une convention entre la Ville de Saint-Quentin et l'entreprise CONTOYDIS E.LECLERC, dans le cadre du mécénat de la Galerie Saint Jacques.
- 06/05/2021 De passer une convention entre la Ville de Saint-Quentin, et SEMA FORMATION, relative à la formation «Habilitation électrique BS/BE Manœuvre» au profit de deux agents.
- 06/05/2021 De passer une convention entre la Ville de Saint-Quentin, et SEMA FORMATION, relative à la formation «Recyclage habilitation électrique BS/BE Manœuvre» au profit de 4 agents de la DASVA.
- 06/05/2021 De passer une convention entre la Ville de Saint-Quentin, et ARFOS, relative à la formation «Organisation de manifestations et règles pratiques du protocole» au profit d'un agent.
- 06/05/2021 Etablissement d'une convention entre la Ville de Saint-Quentin, et DCF FORMATION, relative à la formation «CACES Cat F R482» au profit d'un agent.
- 06/05/2021 De passer une convention entre la Ville de Saint-Quentin, et DCF FORMATION, relative à la formation «CACES Cat 3 R489» au profit d'un agent.
- 07/05/2021 De conclure un avenant à la convention de prêt entre la Ville de Saint-Quentin et Bruno GIARDI dans le cadre de l'exposition « Le Grand Magasin – Mode et Art de vivre des Années 1920/1930 » au Palais Art Déco du 4 juin 2021 au 19 septembre 2021.

- 18/05/2021 De conclure une convention de partenariat entre la Ville de Saint-Quentin et la Compagnie Tourtan, relatif à la résidence du groupe « Kumo » les 10, 11 et 12 mai 2021 à la Manufacture.
- 19/05/2021 De conclure une convention entre la commune de Seraucourt-le-Grand et la Ville de Saint-Quentin dans le cadre de la Résidence-mission de la compagnie Tête aux pieds du 8 mars au 12 juin 2021.
- 19/05/2021 De conclure une convention tripartite entre la Ville de Saint-Quentin, l'EPIDE, et «Le Souvenir français », dans le cadre de la revalorisation du monument allemand de 1870 au cimetière de Saint-Quentin.
- 19/05/2021 De conclure une convention de prêt entre la Ville de Saint-Quentin et la Sous-Préfecture de Saint-Quentin, dans le cadre de l'exposition « Le Grand Magasin – Mode et Art de vivre des années 1920-1930 » du 4 juin au 19 septembre 2021.
- 20/05/2021 De passer un contrat entre la Ville de Saint-Quentin et la SARL PICARDIE SECURITE DOMOTIQUE, relatif au contrat pour la maintenance des portes sectionnelles, des barrières, rideaux et des portails dans divers bâtiments de la ville de Saint-Quentin.
- 21/05/2021 De conclure une convention entre la commune de Montescourt-Lizerolles et la Ville de Saint-Quentin dans le cadre de la Résidence-mission de la compagnie Tête aux pieds du 8 mars au 12 juin 2021.
- 21/05/2021 De conclure une convention entre la Ville de Saint-Quentin, et PROMEO AFPI PICARDIE, relative à la formation «habilitations électriques recyclage personnel électricien en basse tension » au profit d'un agent.
- 21/05/2021 De conclure une convention entre la Ville de Saint-Quentin, et l'OCIM, relative à la formation «Ecrire pour le Web» au profit d'un agent.
- 21/05/2021 De conclure une convention entre la Ville de Saint-Quentin, et CEMEA PICARDIE, relative à l'accompagnement à la VAE en vue de l'obtention du DE JEPS Développement Partenariat Territoire Réseau au profit d'un agent.
- 21/05/2021 D'annuler la convention en date du 17 décembre 2020, passée entre la Ville de Saint-Quentin, et ARFOS, relative à la formation «Piloter la stratégie politique» au profit d'un agent.
- 21/05/2021 D'annuler la convention en date du 17 mai 2021, passée entre la Ville de Saint-Quentin, et DCF FORMATION, relative à la formation «Recyclage CACES Cat B1 – A R482» au profit d'un agent.
- 21/05/2021 De conclure une convention entre la Ville de Saint-Quentin et Audray ROY-CAMILLE, artiste, dans le cadre des animations de l'été 2021 sur la Place de l'Hôtel de Ville.
- 25/05/2021 De conclure une convention entre la Ville de Saint-Quentin, et ANYWARE Services, relative à la formation «Contributeur et Webmaster» au profit d'un agent.
- 25/05/2021 Contrat passé entre la Ville de Saint-Quentin, et la société FINANCE ACTIVE, relatif à l'acquisition d'un portail de gestion financière.

- 26/05/2021 De passer une convention entre la Ville de Saint-Quentin, et DEKRA Formation NORD PAS DE CALAIS, relative à la formation « Recyclage amiante en sous-section 4 - Opérateur de Chantier » au profit des agents des services techniques, qui se déroulera le 15 novembre 2021.
- 26/05/2021 De passer une convention entre la Ville de Saint-Quentin, et DEKRA Formation NORD PAS DE CALAIS, relative à la formation «Initiale amiante en sous-section 4 - Cumul de fonctions (encadrants de chantier et technique)» au profit des agents des services techniques, qui se déroulera du 2 au 8 décembre 2021.
- 26/05/2021 De passer une convention entre la Ville de Saint-Quentin, et DEKRA Formation NORD PAS DE CALAIS, relative à la formation «Initiale amiante en sous-section 4 - Opérateur de Chantier » au profit des agents des services techniques, qui se déroulera du 2 au 3 novembre 2021.
- 26/05/2021 De passer une convention entre la Ville de Saint-Quentin, et DEKRA Formation NORD PAS DE CALAIS, relative à la formation «Initiale amiante en sous-section 4 - Opérateur de Chantier » au profit des agents des services techniques, qui se déroulera du 4 au 5 novembre 2021.
- 26/05/2021 De passer une convention entre la Ville de Saint-Quentin, et DEKRA Formation NORD PAS DE CALAIS, relative à la formation «Initiale amiante en sous-section 4 - Opérateur de Chantier » au profit des agents des services techniques, qui se déroulera du 8 au 9 novembre 2021.
- 26/05/2021 De passer une convention entre la Ville de Saint-Quentin, et DEKRA Formation NORD PAS DE CALAIS, relative à la formation «Initiale amiante en sous-section 4 - Opérateur de Chantier » au profit des agents des services techniques, qui se déroulera du 22 au 23 novembre 2021.
- 26/05/2021 De passer une convention entre la Ville de Saint-Quentin, et DEKRA Formation NORD PAS DE CALAIS, relative à la formation « Recyclage amiante en sous-section 4 - Opérateur de Chantier » au profit des agents des services techniques, qui se déroulera le 16 novembre 2021.
- 26/05/2021 De passer une convention entre la Ville de Saint-Quentin, et DEKRA Formation NORD PAS DE CALAIS, relative à la formation « Recyclage amiante en sous-section 4 - Opérateur de Chantier » au profit des agents des services techniques, qui se déroulera le 17 novembre 2021.
- 26/05/2021 De passer une convention entre la Ville de Saint-Quentin, et DEKRA Formation NORD PAS DE CALAIS, relative à la formation « Recyclage amiante en sous-section 4 - Opérateur de Chantier » au profit des agents des services techniques, qui se déroulera le 18 novembre 2021.
- 26/05/2021 De passer une convention entre la Ville de Saint-Quentin, et DEKRA Formation NORD PAS DE CALAIS, relative à la formation « Recyclage amiante en sous-section 4 - Opérateur de Chantier » au profit des agents des services techniques, qui se déroulera le 19 novembre 2021.
- 26/05/2021 De passer une convention entre la Ville de Saint-Quentin, et DEKRA Formation NORD PAS DE CALAIS, relative à la formation « Recyclage amiante en sous-section 4 – Encadrement de chantier » au profit des agents des services techniques, qui se déroulera le 10 novembre 2021.

- 26/05/2021 De passer une convention entre la Ville de Saint-Quentin, et DEKRA Formation NORD PAS DE CALAIS, relative à la formation « Recyclage amiante en sous-section 4 – Encadrement Technique » au profit des agents des services techniques, qui se déroulera le 24 novembre 2021.
- 27/05/2021 De conclure un contrat de cession entre la Ville de Saint-Quentin et l'Opéra Nomade, relatif à la présentation du spectacle « Les Noces de Figaro » le jeudi 12 mai 2022 au théâtre Jean Vilar.
- 27/05/2021 De conclure un contrat de cession entre la Ville de Saint-Quentin et l'Opéra Nomade relatif à la présentation du spectacle « Lucia di Lammermoor » le jeudi 25 novembre 2021 au Splendid.
- 27/05/2021 De conclure un contrat d'occupation entre la Ville de Saint-Quentin et Ginger Productions, relatif à la présentation du concert du groupe « The Rabeats » le jeudi 20 janvier 2022 au Splendid.
- 27/05/2021 De conclure un contrat de cession entre la Ville de Saint-Quentin et W SPECTACLES SARL, relatif à la présentation du spectacle « Toï Toï » avec la participation de l'artiste Suzane le mardi 22 juin 2021 dans le cadre de la Fête de la musique au Champ de Foire.
- 27/05/2021 De conclure un contrat de cession entre la Ville de Saint-Quentin et Chaillot – Théâtre National de la danse relatif à la présentation du spectacle « Fables à la Fontaine » le mardi 1er, mercredi 2 et jeudi 3 juin dans le cadre de la saison culturelle hors les murs.
- 28/05/2021 De passer une convention entre la Ville de Saint-Quentin, la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois, et l'association SQBB-JSC, relative à la mise à disposition du complexe sportif communautaire Pierre de la Ramée.
- 28/05/2021 De conclure un contrat de cession entre la Ville de Saint-Quentin et Sostenuto, relatif à la présentation du concert « Feini X Crew » les jeudi 27 mai et vendredi 28 mai 2021 dans le cadre de la Manufacture hors les murs.
- 28/05/2021 De passer une convention entre la Ville de Saint-Quentin, et DEKRA Formation NORD PAS DE CALAIS, relative à la formation « Initiale amiante en sous-section 4 - Cumul de fonctions (encadrants de chantier et technique) » au profit des agents des services techniques, qui se déroulera du 25 novembre au 1er décembre 2021.
- 31/05/2021 De conclure une convention de partenariat entre la Ville de Saint-Quentin et L'Opéra de Lille, relatif à la retransmission du spectacle « Tosca » le jeudi 3 juin 2021.
- 31/05/2021 D'affecter le pastel Les cygnes dans le bassin de Bacchus dans les jardins de Versailles, acheté le 9 décembre 2020 auprès de la galerie Tristan de Quelen - Paris, aux collections du Musée des Beaux-Arts Antoine Lécuyer.
- 01/06/2021 De passer un contrat de billetterie entre la Ville de Saint-Quentin, et Monsieur Rémy Delahaie, relatif aux concerts de jazz qui se tiendront les 4 et 25 juillet, et les 8 et 22 août aux Champs-Élysées.
- 01/06/2021 De conclure une convention entre la Ville de Saint-Quentin et La production TOMASA, dans le cadre d'une journée au bord de l'eau le 28 août 2021 pour une représentation de leur spectacle « Agua Sonora ».

- 01/06/2021 De conclure un avenant à la convention de partenariat entre la Ville de Saint-Quentin et l'ACAP, dans le cadre du dispositif « Passeurs d'Images ».
- 01/06/2021 De conclure une convention entre la Ville de Saint-Quentin et PFT Innovaltech, dans le cadre du développement du projet « Markandising buste de MQDLT ».
- 01/06/2021 De conclure un contrat de cession entre la Ville de Saint-Quentin et L'AMIRAL SOMNANBULE relatif à la présentation du spectacle « Vigor Hugo » le lundi 21 juin dans le cadre de la Fête de la Musique au Champ de Foire.
- 02/06/2021 De conclure un avenant au contrat de prestation entre la Ville de Saint-Quentin et Monsieur Bertrand COYNAULT relatif au concert « Les toiles musicales », prévu initialement le 7 décembre 2020, annulé suite à la crise sanitaire et reporté au mardi 14 septembre 2021 au Musée Antoine Lécuyer.
- 02/06/2021 De conclure un contrat de cession entre la Ville de Saint-Quentin et X-Ray PRODUCTION, relatif à la présentation du concert du groupe « Asian Dub Foundation » le dimanche 24 octobre 2021 à la Manufacture.
- 02/06/2021 De conclure un contrat de location avec la Ville, en vue d'une location de l'emplacement de parking n° 60 au 2ème étage du parking communal pour une redevance mensuelle de 40,32€ TTC, à compter du 4 mai 2021.
- 02/06/2021 De passer une convention entre la Ville de Saint-Quentin et l'Agence Régionale de Santé des Hauts-de-France, concernant le financement de la coordination, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du Contrat Local de Santé de la commune de Saint-Quentin pour l'année 2021.
- 03/06/2021 De conclure un contrat de location avec la Ville, en vue de la location du garage n°10, pour une redevance mensuelle de 57,84€ TTC, à compter du 21 avril 2021.
- 03/06/2021 De passer une convention entre la Ville de Saint-Quentin et l'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances, en vue de définir les engagements respectifs des Parties dans le cadre de leur partenariat visant à mettre en œuvre le programme Séniors en Vacances de l'ANCV pour l'année 2021.
- 03/06/2021 De conclure une convention entre la Ville de Saint-Quentin, et le GIP FORINVAL, relative à une VAE en vue de l'obtention du CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance au profit d'un agent.
- 04/06/2021 De conclure une convention entre la commune de Flavy-le-Martel et la Ville de Saint-Quentin dans le cadre de la Résidence-mission de la compagnie Tête aux pieds du 8 mars au 12 juin 2021.
- 07/06/2021 De passer une convention entre la Ville de Saint-Quentin, et DCF FORMATION, relative à la formation «Recyclage CACES grue auxiliaire de chargement R490» au profit d'un agent.
- 07/06/2021 De conclure une convention entre la Ville de Saint-Quentin, et l'Université de Strasbourg – Formation Continue, relative à la formation «Diplôme inter universitaire de santé respiratoire et habitat» au profit d'un agent.
- 07/06/2021 De passer une convention entre la Ville de Saint-Quentin, et ARFOS, relative à la formation «Piloter la stratégie politique» au profit d'un agent.

- 07/06/2021 De conclure une convention entre la Ville de Saint-Quentin, et le CERA, relative à la formation «Permis C avec code» au profit d'un agent.
- 07/06/2021 De conclure un contrat de cession entre la Ville de Saint-Quentin et la SARL Brigante Records, relatif à la présentation du spectacle « Biga Ranx Cassette Tour » le dimanche 24 octobre 2021 à la Manufacture.
- 07/06/2021 De conclure un contrat entre la Ville de Saint-Quentin et Soy Création, relatif à la présentation du spectacle « Peau d'Humaine» les 1er et 3 juin 2021 dans le cadre de la saison culturelle hors les murs.
- 08/06/2021 De conclure une convention entre la Ville de Saint-Quentin, et le CERA, relative à la formation «FCO Marchandises» au profit d'un agent.
- 08/06/2021 De conclure une convention de partenariat entre la Ville de Saint-Quentin et l'Association Les Elysiks, relatif à la captation du festival « Les Elyziks » les 11 et 12 juin 2021 à la Manufacture.
- 08/06/2021 De conclure une convention de partenariat entre la Ville de Saint-Quentin et l'Association l'écho du platane, relatif à la résidence du groupe « Shuffle » les 16 et 17 juin 2021 à la Manufacture.
- 08/06/2021 De conclure un contrat d'engagement pour prestation musicale entre la Ville de Saint-Quentin et l' Association Techniscene, relatif à la présentation de l'artiste «Loud chante Renaud » dans le cadre de la Fête de la musique les 21, 22 et 23 juin 2021 dans les béguinages.
- 08/06/2021 De conclure un partenariat entre la commune de Saint-Quentin et la Société Anonyme Sportive Professionnelle Saint-Quentin (S.Q.B.B.) pour la saison 2020-2021.
- 08/06/2021 De conclure l'avenant n°1 entre la Ville de Saint-Quentin et le Centre Historique Minier, dans le cadre de la prolongation de prêt de l'œuvre Lucien JONAS, Le cœur ou le chœur des enfants jusqu'au 3 octobre 2021.
- 08/06/2021 De passer une convention entre la Ville de Saint-Quentin, et Les Francas, relative à la formation «Perfectionnement BAFD» au profit d'un agent.
- 09/06/2021 De passer une convention entre la Ville de Saint-Quentin, et OLIVERDY, relative à la formation «Technicien réseaux audio professionnels» au profit d'un agent.
- 09/06/2021 De passer un avenant à la convention en date du 20 juillet 2020 entre la Ville de Saint-Quentin, et Spring Box, relative à la formation «Anglais général et des affaires + TOEIC» au profit d'un agent.
- 09/06/2021 De passer une convention entre la Ville de Saint-Quentin, et AG Xpérience, à la formation «Stage CQB» au profit des policiers municipaux.
- 09/06/2021 De passer une convention entre la Ville de Saint-Quentin, et IZINOVATION, relative à la formation «Punaises de lits – Certi Pest» au profit d'un agent.
- 09/06/2021 De conclure un contrat de cession entre la Ville de Saint-Quentin et Los Production, relatif à la présentation du groupe « Mustang » le samedi 2 octobre 2021 à la Manufacture.

- 09/06/2021 De conclure un contrat de cession entre la Ville de Saint-Quentin et ARACHNEE PRODUCTIONS, relatif à la présentation du groupe « Babylon circus » le lundi 21 juin 2021 au champ de foire dans le cadre de la Fête de la musique.
- 09/06/2021 De conclure un contrat d'engagement pour prestation musicale entre la Ville de Saint-Quentin et Monsieur Luciano Zapparata, relatif à la présentation d'un concert de l'artiste « Luciano Zapparata » dans les béguinages le mardi 22 juin 2021 dans le cadre de la fête de la musique.
- 09/06/2021 De conclure un contrat de cession entre la Ville de Saint-Quentin et l'Association WART, relatif à la présentation de l'artiste « Thérèse » le 22 juin 2021 au champ de foire dans le cadre de la Fête de la musique.
- 09/06/2021 De conclure un contrat d'engagement pour prestation musicale entre la Ville de Saint-Quentin et l'Association OUT CUBE, relatif à la présentation du groupe « Out cube » le lundi 21 juin 2021 en déambulation dans le cadre de la fête de la musique.
- 09/06/2021 D'annuler la convention en date du 7 mai 2021, passée entre la Ville de Saint-Quentin, et AG Xpérience, relative à la formation «Stage Tir» au profit d'un agent.
- 10/06/2021 De conclure un avenant au contrat de cession entre la Ville de Saint-Quentin et Collectif Collecte, relatif à la présentation du spectacle « 100m papillon », initialement prévu le 1er et 2 février 2021 et reporté, suite à la crise sanitaire, au 7 et 8 juin 2021 dans le cadre de la saison culturelle hors les murs.
- 11/06/2021 De passer un avenant à la convention en date du 18 février 2021 entre la Ville de Saint-Quentin, et AFPA Entreprises, relative à l'accompagnement d'une VAE en vue de l'obtention d'un titre professionnel (médiatrice sociale accès aux droits et services) au profit d'un agent.
- 11/06/2021 De passer une convention entre la Ville de Saint-Quentin, et AG Xpérience, relative à la formation «Stage Tir» au profit d'un agent.
- 11/06/2021 De conclure un contrat de cession entre la Ville de Saint-Quentin et UMFE / VERTIGO, relatif à la présentation du concert du groupe « Terrenoire » le mardi 22 juin 2021 au champ de foire dans le cadre de la fête de la musique.
- 11/06/2021 De passer un contrat entre la Ville de SAINT-QUENTIN et la Société CASTEL, en vue d'un contrat pour la mise à disposition d'un compte qui permet l'enregistrer sur le serveur SIP les équipements connectés et d'établir des communications audio et vidéo depuis les visiophones à l'école Lyon Jumentier.
- 15/06/2021 De conclure une convention entre la Ville de Saint-Quentin et la Caisse d'allocations familiales en vue de définir les modalités d'intervention et de versement de la subvention de fonctionnement au cours de l'année 2021, pour le centre social municipal Artois-Champagne.
- 15/06/2021 De conclure une convention entre la Ville de Saint-Quentin et la Caisse d'allocations familiales de l'Aisne en vue de définir les modalités d'intervention et de versement de la subvention de fonctionnement au cours de l'année 2021, pour le centre social municipal Europe.

- 15/06/2021 De conclure une convention entre la Ville de Saint-Quentin et la Caisse d'allocations familiales de en vue de définir les modalités d'intervention et de versement de la subvention de fonctionnement au cours de l'année 2021, pour le centre social municipal Neuville.
- 15/06/2021 De conclure une convention entre la Ville de Saint-Quentin et le Département de l'Aisne. La présente convention a pour objet de préciser les engagements respectifs du Centre Social Municipal Europe et du Département, dans le cadre de la réalisation du projet intitulé « Développer des actions de prévention, de lien social et de la solidarité envers les personnes âgées fragiles et isolées. », visant à favoriser la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées de 60 ans et plus.
- 17/06/2021 De conclure un contrat de cession entre la Ville de Saint-Quentin et ACTIVE, relatif à la présentation du spectacle « Casse-noisette » le mercredi 22 décembre 2021 au Splendid.
- 17/06/2021 De conclure une convention entre la Ville de Saint-Quentin, et la société Pass Culture, relative à un partenariat sous la forme d'une application mobile géolocalisée, afin de proposer des parcours culturels variés auprès des jeunes dès leurs 18 ans.
- 21/06/2021 De conclure une convention entre la Ville de Saint-Quentin et L'association Quentin Chœur Chante, relative à un concert au Musée des Beaux-Arts Antoine Lécuyer, le samedi 3 juillet 2021 de 21h30 à 22h30, dans le cadre de la nuit européenne des musées.
- 21/06/2021 De conclure une convention entre la Ville de Saint-Quentin, et Madame Esther Goncalves, artiste pastelliste amateur, relative à un atelier d'initiation au pastel, au Musée des Beaux-Arts Antoine Lécuyer, le samedi 3 juillet 2021 de 19h30 à 21h30, dans le cadre de la nuit européenne des musées.
- 21/06/2021 De conclure une convention entre la Ville de Saint-Quentin et l'ensemble vocal UNA VOCE, relative à un concert, au Musée des Beaux-Arts Antoine Lécuyer, le samedi 3 juillet 2021 de 19h30 à 20h30, dans le cadre de la nuit européenne des musées.
- 21/06/2021 De conclure une convention entre la Ville de Saint-Quentin, et le CERA, relative à la formation «Permis C avec code» au profit d'un agent.
- 21/06/2021 De passer une convention entre la Ville de Saint-Quentin, et Sciences Po, relative à la formation «Droit public : fondamentaux» au profit d'un agent.
- 21/06/2021 De conclure un contrat d'engagement pour prestation musicale entre la Ville de Saint-Quentin et l'Association Pop Gospel Music, relatif à la présentation du concert du groupe « Le chœur du Nord » le mercredi 23 juin 2021 au champ de foire dans le cadre de la Fête de la musique.
- 21/06/2021 De conclure un avenant à la convention entre la Ville de Saint-Quentin, et les ateliers Art Terre, dans le cadre de l'exposition « Les Bestioles » à la Galerie Saint-Jacques.
- 21/06/2021 De conclure un avenant au contrat de cession entre la Ville de Saint-Quentin et OLYMPIA PRODUCTION SAS, relatif à la présentation du concert du groupe « Terrenoire » le mardi 22 juin 2021 dans le cadre de la Fête de la musique pour un seul concert à 20h30 et l'annulation de celui prévu à 18h45.

- 21/06/2021 De conclure un avenant au contrat de cession entre la Ville de Saint-Quentin et ARACHNEE PRODUCTIONS, relatif à la présentation du groupe « Babylon circus » le lundi 21 juin 2021 dans le cadre de la Fête de la musique pour un seul concert à 20h30 et l'annulation de celui prévu à 18h45.
- 22/06/2021 De passer une convention entre la Ville de Saint-Quentin, et DCF FORMATION, relative à la formation «CACES Gerbeurs Cat 2 R485» au profit d'un agent.
- 23/06/2021 De conclure un contrat entre la Ville de Saint-Quentin et Monsieur Thierry MALTHY, relatif à la réalisation d'une campagne photographique des collections publiques et privées présentées au sein du Palais Art Déco dans le cadre de l'exposition « Le Grand Magasin-mode et arts de vivre des années 1920-1930 ».
- 23/06/2021 De conclure une convention de prêt entre la Ville de Saint-Quentin et Monsieur Jean-Marie MARTIN-HATTEMBERG relatif au prêt de sa collection personnelle dans le cadre de l'exposition « Le Grand Magasin – Mode et Art de vivre des années 1920-1930 ».
- 23/06/2021 De conclure une convention entre la Ville de Saint-Quentin, et TPMA FORMATION, relative à la formation «Adaptation et familiarisation en question» au profit d'un agent.
- 23/06/2021 De conclure une convention entre la Ville de Saint-Quentin, et TPMA FORMATION, relative à la formation «Adaptation et familiarisation en question» au profit d'un agent.
- 23/06/2021 De passer une convention entre la Ville de Saint-Quentin, et l'Education Nationale, relative à la mise à disposition de kits pédagogiques pour les psychologues intervenant dans les écoles.
- 23/06/2021 De passer une convention entre la Ville de Saint-Quentin et Madame Corinne Bergèse, plasticienne, relative à une visite guidée à l'Ecole Municipale d'Arts Maurice-Quentin de La Tour et à un atelier « natures mortes » au Musée des Beaux-Arts Antoine Lécuyer, le samedi 3 juillet 2021, de 19h à 22h30.
- 24/06/2021 De passer une convention avec l'Association Médecine du Travail de l'Aisne, relative au service de médecine professionnelle et préventive du travail pour les agents de la Ville de Saint-Quentin.
- 24/06/2021 De passer une convention entre la Ville de Saint-Quentin, et l'Association Pop Gospel Music pour l'encadrement d'activités musicales dans le cadre de l'ALSH d'été.
- 28/06/2021 De conclure un contrat de cession entre la Ville de Saint-Quentin et Le Centre International de Création Théâtrales (C.I.C.T), relatif à la présentation du spectacle « George Dandin » le mardi 5 avril 2022 au Splendid.
- 28/06/2021 De conclure une convention de partenariat entre la Ville de Saint-Quentin et l'Association LA MAISON, relatif à la mise à disposition de la Manufacture dans le cadre d'une résidence de l'association La Maison sur deux sessions, du 5 au 8 juillet 2021 et du 19 au 22 juillet 2021.
- 28/06/2021 De passer une convention entre la Ville de Saint-Quentin et Association MILAC relative à la formation "musique et petite enfance 3-6 ans" au profit de Madame Emilie DELGORGUE.

- 28/06/2021 De passer une convention entre la Ville de Saint-Quentin, et ARCHIMED, relative à la formation «SIGB/portail Syracuse» au profit de deux agents.
- 28/06/2021 De passer une convention entre la Ville de Saint-Quentin, et Madame Célia BORIES, Psychologue, Enseignante de pleine conscience, relative à la formation «Médiation de pleine conscience» au profit d'un agent.
- 28/06/2021 De conclure un avenant au contrat entre la Ville de Saint-Quentin et Far Production, relatif à la présentation du concert de « Dani » le vendredi 17 décembre 2021 à la Manufacture.
- 28/06/2021 De conclure une convention entre la Ville de Saint-Quentin et MlcowËL, relative à l'animation dans les jardins du musée des Beaux-Arts Antoine Lécuyer, le samedi 3 juillet 2021 de 19h30 à minuit, dans le cadre de la nuit européenne des musées.
- 28/06/2021 De passer un contrat entre la Ville de Saint-Quentin, et l'association RENDEZ-VOUS AVEC LA DANSE, relatif au concours qui se tiendra les 3 et 4 juillet 2021 au Splendid.
- 28/06/2021 De conclure un contrat entre la Ville de Saint-Quentin et la Compagnie du Tire-Laine, dans le cadre du 14 juillet 2021.
- 29/06/2021 De passer une convention entre la Ville de Saint-Quentin, et SEMA FORMATION, relative à la formation «recyclage habilitation électrique BS/BE Manœuvre» au profit d'un agent.
- 29/06/2021 De passer une convention entre la Ville de Saint-Quentin, et SEMA FORMATION, relative à la formation «Habilitation électrique BS/BE Manœuvre» au profit d'un agent.
- 29/06/2021 De passer une convention entre la Ville de Saint-Quentin, et SEMA FORMATION, relative à la formation «Habilitation électrique BS/BE Manœuvre» au profit d'un agent.
- 29/06/2021 De passer une convention entre la Ville de Saint-Quentin, et SEMA FORMATION, relative à la formation «Habilitation électrique BS/BE Manœuvre» au profit d'un agent.
- 29/06/2021 De conclure une convention entre la Ville de Saint-Quentin, et France Médiation, relative à la formation « De la confrontation au dialogue – Savoir gérer les conflits en temps réel » au profit de deux agents.
- 29/06/2021 De conclure un contrat de cession entre la Ville de Saint-Quentin et l'association TRUC, relatif à la représentation du groupe Beretta chic le jeudi 1er juillet 2021 au square Winston Churchill dans le cadre des jeudis de l'été.
- 29/06/2021 De conclure une convention entre la Ville de Saint-Quentin, et Spring Box, relative à la formation «Anglais professionnel et personnel» au profit d'un agent.
- 29/06/2021 De conclure une convention entre la Ville de Saint-Quentin, et TPMA FORMATION, relative à la formation «Adaptation et familiarisation en question» au profit d'un agent.

- 29/06/2021 De conclure une convention entre la Ville de Saint-Quentin et la Caisse d'allocations familiales de l'Aisne en vue de définir les modalités d'intervention et de versement de la subvention dite prestation de service lieux d'accueil enfants – parents et du bonus territoire CTG pour le centre social Artois.
- 29/06/2021 De conclure une convention entre la Ville de Saint-Quentin et la Caisse d'allocations familiales de l'Aisne en vue de définir les modalités d'intervention et de versement de la subvention dite prestation de service lieux d'accueil enfants – parents et du bonus territoire CTG pour le centre social Europe.
- 29/06/2021 De conclure une convention entre la Ville de Saint-Quentin et la Caisse d'allocations familiales de l'Aisne en vue de définir les modalités d'intervention et de versement de la subvention dite prestation de service lieux d'accueil enfants – parents et du bonus territoire CTG pour le centre social Neuville.

VILLE DE SAINT-QUENTIN

Frédérique MACAREZ, Maire de SAINT-QUENTIN,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2122-19, L.2122-22 et L.2122-23,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 25 mai 2020 donnant délégation au Maire pour la durée de son mandat,

DECIDE

ARTICLE 1 : De conclure une convention entre la commune de Clastres et la Ville de Saint-Quentin dans le cadre de la Résidence-mission de la compagnie Tête aux pieds du 8 mars au 12 juin 2021.

ARTICLE 2 : La présente décision sera insérée dans le registre aux décisions et portée à la connaissance du Conseil Municipal lors de sa prochaine réunion.

Fait à Saint-Quentin, le 01/04/2021

Le Maire,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-210206660-20210401-2021091010_D-CC

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/05/2021

Affichage : 04/05/2021

Pour l'autorité compétente par délégation



Maire de Saint-Quentin
Frédérique MACAREZ



VILLE DE SAINT-QUENTIN

Frédérique MACAREZ, Maire de SAINT-QUENTIN,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2122-19, L.2122-22 et L.2122-23,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 25 mai 2020 donnant délégation au Maire pour la durée de son mandat,

DECIDE

ARTICLE 1 : De conclure un contrat de cession entre la Ville de Saint-Quentin et la Compagnie A Tire-d'aile, représentée par Madame Pauline THOMSON, en sa qualité de Présidente, relatif à la présentation du spectacle « Illusions perdues » les 8 et 9 mars 2021 au Théâtre Jean Vilar.

ARTICLE 2 : La présente décision sera insérée dans le registre aux décisions et portée à la connaissance du Conseil Municipal lors de sa prochaine réunion.

Fait à Saint-Quentin, le 01/04/2021

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-210206660-20210401-2021091011_D-CC

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/05/2021

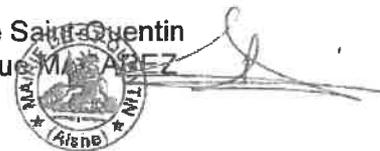
Affichage : 05/05/2021

Pour l'autorité compétente par délégation



Le Maire,

Maire de Saint-Quentin
Frédérique MACAREZ



VILLE DE SAINT-QUENTIN

Frédérique MACAREZ, Maire de SAINT-QUENTIN,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2122-19, L.2122-22 et L.2122-23,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 25 mai 2020 donnant délégation au Maire pour la durée de son mandat,

DECIDE

ARTICLE 1 : De conclure un avenant au contrat de cession entre la Ville de Saint-Quentin et la Compagnie A Tire-d'aile, représentée par Madame Pauline THOMSON, en sa qualité de Présidente, relatif à l'annulation du spectacle « Illusions perdues » les 8 et 9 mars 2021 au Théâtre Jean Vilar, suite à la crise sanitaire.

ARTICLE 2 : La présente décision sera insérée dans le registre aux décisions et portée à la connaissance du Conseil Municipal lors de sa prochaine réunion.

Fait à Saint-Quentin, le 01/04/2021

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-210206660-20210401-2021091012_D-CC

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/05/2021

Affichage : 06/05/2021

Pour l'autorité compétente par délégation



Maire de Saint-Quentin
Frédérique MACAREZ



VILLE DE SAINT-QUENTIN

Frédérique MACAREZ, Maire de SAINT-QUENTIN,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2122-19, L.2122-22 et L.2122-23,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 25 mai 2020 donnant délégation au Maire pour la durée de son mandat,

DECIDE

ARTICLE 1 : De conclure une convention entre la Ville de Saint-Quentin, et l'Association de la Maison des écrivains et de la littérature relative à trois rencontres en visio entre Monsieur Bernard FRIOT, écrivain et des collégiens.

ARTICLE 2 : La présente décision sera insérée dans le registre aux décisions et portée à la connaissance du Conseil Municipal lors de sa prochaine réunion.

Fait à Saint-Quentin, le 01/04/2021

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-210206660-20210401-2021152010-D-AU

Accusé certifié exécutoire 202103

Réception par le préfet : 01/06/2021

Affichage : 01/06/2021

Pour l'autorité compétente par délégation



Maire de Saint-Quentin
Frédérique MACAREZ



VILLE DE SAINT-QUENTIN

Frédérique MACAREZ, Maire de SAINT-QUENTIN,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2122-19, L.2122-22 et L.2122-23,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 25 mai 2020 donnant délégation au Maire pour la durée de son mandat,

DECIDE

ARTICLE 1 : De conclure une convention de partenariat entre la Ville de Saint-Quentin et l'Association Garage 9, représentée par Monsieur Eddy MANSARD, en sa qualité de Président, relatif à la mise à disposition de la Manufacture pour l'enregistrement de l'émission FOCUS du groupe « Garage 9 » le samedi 3 avril 2021 à la Manufacture.

ARTICLE 2 : La présente décision sera insérée dans le registre aux décisions et portée à la connaissance du Conseil Municipal lors de sa prochaine réunion.

Fait à Saint-Quentin, le 01/04/2021

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-210205660-20210510-202113004-D-AU

Accusé certifié exécutoire 2021 09 10 16

Réception par le préfet : 10/05/2021

Affichage : 10/05/2021

Pour l'autorité compétente par délégation



Maire de Saint-Quentin
Frédérique MACAREZ



VILLE DE SAINT-QUENTIN

Frédérique MACAREZ, Maire de SAINT-QUENTIN,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2122-19, L.2122-22 et L.2122-23,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 25 mai 2020 donnant délégation au Maire pour la durée de son mandat,

DECIDE

ARTICLE 1 : De conclure une convention de partenariat entre la Ville de Saint-Quentin et l'Association Notringames, représentée par Madame Marie-Josée Ducos, en sa qualité de Présidente, relative à la mise à disposition de la Manufacture pour la captation de certains titres du répertoire du groupe D-RAGO prévu le vendredi 9 avril 2021.

ARTICLE 2 : La présente décision sera insérée dans le registre aux décisions et portée à la connaissance du Conseil Municipal lors de sa prochaine réunion.

Fait à Saint-Quentin, le 01/04/2021

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

002-210206660-20210521-2021141007-D-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/05/2021

Affichage : 21/05/2021

Maire de Saint-Quentin
Frédérique MACAREZ



VILLE DE SAINT-QUENTIN

Frédérique MACAREZ, Maire de SAINT-QUENTIN,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2122-19, L.2122-22 et L.2122-23,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 25 mai 2020 donnant délégation au Maire pour la durée de son mandat,

DECIDE

ARTICLE 1 : De conclure une convention entre la Ville de Saint-Quentin et l'Association POP BOY, représentée par Madame Sarah Calvez, en sa qualité de Présidente, relatif à la résidence du groupe « Ukuléléboboy » du 24 au 25 mars 2021 à la Manufacture.

ARTICLE 2 : La présente décision sera insérée dans le registre aux décisions et portée à la connaissance du Conseil Municipal lors de sa prochaine réunion.

Fait à Saint-Quentin, le 02/04/2021

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-210206660-20210402-2021092001_D-CC

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/04/2021

Affichage : 02/04/2021

Pour l'autorité compétente par délégation



Maire de Saint-Quentin
Frédérique MACAREZ



(VA)

VILLE DE SAINT-QUENTIN

Frédérique MACAREZ, Maire de SAINT-QUENTIN,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2122-19, L.2122-22 et L.2122-23,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 25 mai 2020 donnant délégation au Maire pour la durée de son mandat,

DECIDE

ARTICLE 1 : De conclure l'avenant 2 à la convention de prêt entre la Ville de Saint-Quentin et le musée de l'Armée, représenté par le Général Henry de Medlege dans le cadre de l'exposition « Le grand magasin – Mode et Art de vivre des Années 1920/1930 » au Palais Art Déco reportée du 4 juin au 19 septembre 2021.

ARTICLE 2 : La présente décision sera insérée dans le registre aux décisions et portée à la connaissance du Conseil Municipal lors de sa prochaine réunion.

Fait à Saint-Quentin, le 02/04/2021

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-210206660-20210402-2021092002_D-CC

Accusé certifié exécutoire

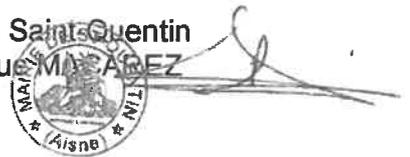
Réception par le préfet : 02/04/2021

Affichage : 02/04/2021

Pour l'autorité compétente par délégation



Maire de Saint-Quentin
Frédérique MACAREZ



(KV)

VILLE DE SAINT-QUENTIN

Frédérique MACAREZ, Maire de SAINT-QUENTIN,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2122-19, L.2122-22 et L.2122-23,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 25 mai 2020 donnant délégation au Maire pour la durée de son mandat,

DECIDE

ARTICLE 1 : De conclure une convention entre la Ville de Saint-Quentin et la Fédération des Centres Sociaux des Pays Picards, dont le siège est situé 72 boulevard Gambetta – 02100 SAINT - QUENTIN, représentée par Monsieur Patrice MENARD, Co Président, en vue de formaliser le partenariat entre la Fédération des Centres Sociaux et le centre social Europe dans le cadre du projet Seniors en Vacances pour l'année 2021.

ARTICLE 2 : La présente décision sera insérée dans le registre aux décisions et portée à la connaissance du Conseil Municipal lors de sa prochaine réunion.

Fait à Saint-Quentin, le 02/04/2021

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

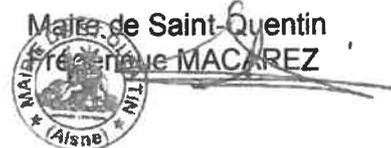
002-210206660-20210402-2021092006_D-CC

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/05/2021

Affichage : 04/05/2021

Pour l'autorité compétente par délégation



VILLE DE SAINT-QUENTIN

Frédérique MACAREZ, Maire de SAINT-QUENTIN,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2122-19, L.2122-22 et L.2122-23,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 25 mai 2020 donnant délégation au Maire pour la durée de son mandat,

DECIDE

ARTICLE 1 : De conclure un contrat de cession entre la Ville de Saint-Quentin et l'EPCC Maison de la Culture d'Amiens, représentée par Monsieur Laurent DREANO, en sa qualité de Directeur, relatif à la présentation de prestations en milieu scolaire les 1^{er} et 2 avril 2021 suite à l'annulation du spectacle « Don Quichotte » en raison de la crise sanitaire.

ARTICLE 2 : La présente décision sera insérée dans le registre aux décisions et portée à la connaissance du Conseil Municipal lors de sa prochaine réunion.

Fait à Saint-Quentin, le 02/04/2021

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-210206660-20210402-2021092007_D-CC

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/05/2021

Affichage : 04/05/2021

Pour l'autorité compétente par délégation



Le Maire,

Maire de Saint-Quentin
Frédérique MACAREZ



VILLE DE SAINT-QUENTIN

Frédérique MACAREZ, Maire de SAINT-QUENTIN,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2122-19, L.2122-22 et L.2122-23,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 25 mai 2020 donnant délégation au Maire pour la durée de son mandat,

DECIDE

ARTICLE 1 : De conclure un contrat de cession entre la Ville de Saint-Quentin et l'Association POP BOY, représentée par Madame Sarah Calvez, en sa qualité de Présidente, relatif à la présentation d'un concert du groupe « Ukuléléboboy » le vendredi 26 mars 2021 au splendid.

ARTICLE 2 : La présente décision sera insérée dans le registre aux décisions et portée à la connaissance du Conseil Municipal lors de sa prochaine réunion.

Fait à Saint-Quentin, le 02/04/2021

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-210206660-20210402-2021092008_D-CC

Accusé certifié exécutoire

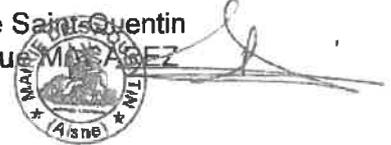
Réception par le préfet : 07/05/2021

Affichage : 07/05/2021

Pour l'autorité compétente par délégation



Maire de Saint-Quentin
Frédérique MACAREZ



LO/VT

VILLE DE SAINT-QUENTIN

Frédérique MACAREZ, Maire de SAINT-QUENTIN,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2122.19, L.2122.22 et L.2122.23,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 25 mai 2020 donnant délégation au Maire pour la durée de son mandat,

DECIDE

ARTICLE 1 : De passer un contrat entre la Ville de SAINT-QUENTIN et la Société AQUA FUITE +, dont le siège social est situé 723 avenue de l'Europe 59121 HAULCHIN, représentée par M. Bernard DELHAYE, son président, relatif au contrat de prestation de services pour les contrôles techniques de points d'eau incendie concernant les sites suivants : Champ de foire, Centre Technique d'Agglomération, Stade Paul Debrésie et La Manufacture.

ARTICLE 2 : La présente décision sera insérée dans le registre aux décisions et portée à la connaissance du Conseil Municipal lors de sa prochaine réunion.

Fait à Saint-Quentin, le

02/04/2021

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-210205660-20210402-2021130001-D-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/05/2021

2021092 do

Maire de Saint-Quentin
Frédérique MACAREZ



[Handwritten signature of Frédérique Macarez]

VILLE DE SAINT-QUENTIN

Frédérique MACAREZ, Maire de SAINT-QUENTIN,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2122.19, L.2122.22 et L.2122.23,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 25 mai 2020 donnant délégation au Maire pour la durée de son mandat,

Vu la décision en date du 23 mars 2021 portant sur un contrat entre la Ville de Saint-Quentin et la SARL AUTOMATIX, dont le siège social est situé 112 rue Denfert Rochereau 02100 SAINT-QUENTIN, représentée par Monsieur Froment, relatif au contrat de vérification périodique des portes piétonnes dans divers bâtiments de la Ville, de la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois et du Centre Communal d'Action Sociale.

DECIDE

ARTICLE 1 : La décision en date du 23/03/2021 susvisée est abrogée.

ARTICLE 2 : La présente décision sera insérée dans le registre aux décisions et portée à la connaissance du Conseil Municipal lors de sa prochaine réunion.

Fait à Saint-Quentin, le

09/04/2021

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-210206660-20210421-2021111001-D-AU

Accusé certifié exécutoire 921099002

Réception par le préfet : 21/04/2021

Affichage : 21/04/2021



Maire de Saint-Quentin
Frédérique MACAREZ



KB

VILLE DE SAINT-QUENTIN

Frédérique MACAREZ, Maire de SAINT-QUENTIN,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2122-19, L.2122-22 et L.2122-23,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 25 mai 2020 donnant délégation au Maire pour la durée de son mandat,

DECIDE

ARTICLE 1 : De conclure une convention entre la Ville de Saint-Quentin, et Inetum Software, représentée par Monsieur David FLAN, Directeur, relative à la formation « Progiciel GIMAWEB » au profit des agents des services techniques.

ARTICLE 2 : La présente décision sera insérée dans le registre aux décisions et portée à la connaissance du Conseil Municipal lors de sa prochaine réunion.

Fait à Saint-Quentin, le 12/04/2021

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-210206650-20210412-2021102012_D-CC

Accusé certifié exécutoire

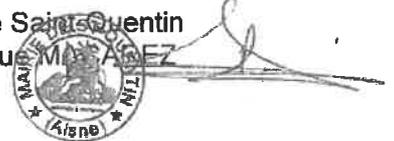
Réception par le préfet : 05/05/2021

Affichage : 05/05/2021

Pour l'autorité compétente par délégation



Maire de Saint-Quentin
Frédérique MACAREZ



DAC / AF

VILLE DE SAINT-QUENTIN

Frédérique MACAREZ, Maire de SAINT-QUENTIN,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2122-19, L.2122-22 et L.2122-23,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 25 mai 2020 donnant délégation au Maire pour la durée de son mandat,

DECIDE

ARTICLE 1 : De conclure un bail de location de studio entre la Ville de Saint-Quentin et Decamps Jérôme, bailleur, pour l'hébergement de la compagnie Tête aux pieds.

ARTICLE 2 : La présente décision sera insérée dans le registre aux décisions et portée à la connaissance du Conseil Municipal lors de sa prochaine réunion.

Fait à Saint-Quentin, le 12/04/2021

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-210206660-20210423-2021113001-D-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/04/2021

Affichage : 23/04/2021



Maire de Saint-Quentin
Frédérique MACAREZ



(VA)

VILLE DE SAINT-QUENTIN

Frédérique MACAREZ, Maire de SAINT-QUENTIN,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2122-19, L.2122-22 et L.2122-23,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 25 mai 2020 donnant délégation au Maire pour la durée de son mandat,

DECIDE

ARTICLE 1 : De conclure un avenant à la convention de prêt entre la Ville de Saint-Quentin et France Cruège de Forceville dans le cadre de l'exposition « Le grand magasin – Mode et Art de vivre des Années 1920/1930 » au Palais Art Déco reportée du 4 juin au 19 septembre 2021.

ARTICLE 2 : La présente décision sera insérée dans le registre aux décisions et portée à la connaissance du Conseil Municipal lors de sa prochaine réunion.

Fait à Saint-Quentin, le 12/04/2021

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

002-210206660-20210412-2021120017-D-AU

Accusé certifié exécutoire 20210418

Réception par le préfet 30/04/2021

Affichage : 30/04/2021



Maire de Saint-Quentin
Frédérique MACAREZ



(VG)

VILLE DE SAINT-QUENTIN

Frédérique MACAREZ, Maire de SAINT-QUENTIN,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2122-19, L.2122-22 et L.2122-23,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 25 mai 2020 donnant délégation au Maire pour la durée de son mandat,

DECIDE

ARTICLE 1 : De conclure une convention de prêt entre la Ville de Saint-Quentin et L'association « Traditions Horlogères » gérant le Musée de l'Horlogerie de Morteau et le Musée de la Montre de Villers-le-Lac dans le cadre de l'exposition « Les armes de la séduction. Accessoires de mode et de beauté au siècle des Lumières » au Musée des Beaux-Arts Antoine Lécuyer du 4 juin au 19 septembre 2021.

ARTICLE 2 : La présente décision sera insérée dans le registre aux décisions et portée à la connaissance du Conseil Municipal lors de sa prochaine réunion.

Fait à Saint-Quentin, le 12/04/2021

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-210206660-20210412-2021120018-D-AU

Accusé certifié exécutoire

202102019

Réception par le préfet : 30/04/2021

Affichage : 30/04/2021



Maire de Saint-Quentin
Frédérique MACAREZ



VILLE DE SAINT-QUENTIN

Frédérique MACAREZ, Maire de SAINT-QUENTIN,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2122-19, L.2122-22 et L.2122-23,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 25 mai 2020 donnant délégation au Maire pour la durée de son mandat,

DECIDE

ARTICLE 1 : De conclure une convention de partenariat entre la Ville de Saint-Quentin et l'Association KAMTRIC, représentée par Monsieur Julien Guyard, en sa qualité de Président relative à la mise à disposition de la Manufacture dans le cadre de la résidence du groupe « Gonimandé» les 12, 13 et 14 avril 2021 à la Manufacture.

ARTICLE 2 : La présente décision sera insérée dans le registre aux décisions et portée à la connaissance du Conseil Municipal lors de sa prochaine réunion.

Fait à Saint-Quentin, le 12/04/2021

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-210206660-20210412-2021130003-D-AU

Accusé certifié exécutoire 2021 102020

Réception par le préfet : 10/05/2021

Affichage 10/05/2021

Pour l'autorité compétente par délégation



Maire de Saint-Quentin
Frédérique MACAREZ



VILLE DE SAINT-QUENTIN

Frédérique MACAREZ, Maire de SAINT-QUENTIN,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2122-19, L.2122-22 et L.2122-23,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 25 mai 2020 donnant délégation au Maire pour la durée de son mandat,

DECIDE

ARTICLE 1 : De passer une convention entre la Ville de Saint-Quentin, représentée par son maire, Madame Frédérique MACAREZ et le Docteur Jean-Quentin STEINBAUER, domicilié Appt 8, 39 rue du Cardinal Saliège 02100 SAINT-QUENTIN, retraité, concernant la supervision médicale des vaccinations du Centre de vaccination municipal du Palais des Sports Pierre Ratte.

ARTICLE 2 : La présente décision sera insérée dans le registre aux décisions et portée à la connaissance du Conseil Municipal lors de sa prochaine réunion.

Fait à Saint-Quentin, le

13/04/2021

Maire de Saint-Quentin
Frédérique MACAREZ



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-210206660-20210517-2021137003-D-AU

Accusé certifié exécutoire 202103025

Réception par le préfet 17/05/2021

Affichage : 17/05/2021

VILLE DE SAINT-QUENTIN

Frédérique MACAREZ, Maire de SAINT-QUENTIN,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2122-19, L.2122-22 et L.2122-23,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 25 mai 2020 donnant délégation au Maire pour la durée de son mandat,

D E C I D E

ARTICLE 1 : De passer un avenant de prolongation à la convention passée avec l'Association « Médecine du Travail de l'Aisne » relative au service de médecine professionnelle et préventive du travail pour les agents de la Ville de Saint-Quentin.

ARTICLE 2 : La présente décision sera insérée dans le registre aux décisions et portée à la connaissance du Conseil Municipal lors de sa prochaine réunion.

Fait à Saint-Quentin, le 21/04/2021

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-210206660-20210421-2021111004_D-CC

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/05/2021

Affichage : 03/05/2021

Pour l'autorité compétente par délégation



Maire de Saint-Quentin
Frédérique MACAREZ



VILLE DE SAINT-QUENTIN

Frédérique MACAREZ, Maire de SAINT-QUENTIN,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2122-19, L.2122-22 et L.2122-23,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 25 mai 2020 donnant délégation au Maire pour la durée de son mandat,

DECIDE

ARTICLE 1 : De conclure un bail à usage professionnel entre la Ville de Saint-Quentin et le Fonds de Dotation dénommé « RESPIRE » représenté par Madame Laurence DAYEN, en vue de la location de locaux situés au rez-de-chaussée de l'immeuble 2 rue Jacques Blanchot à Saint-Quentin (02100), pour un loyer mensuel charges comprises de 327,29 €, à compter du 1^{er} mai 2021.

ARTICLE 2 : La présente décision sera insérée dans le registre aux décisions et portée à la connaissance du Conseil Municipal lors de sa prochaine réunion.

Fait à Saint-Quentin, le 21/04/2021

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-210206660-20210421-2021112001-D-AU

Accusé certifié exécutoire 202111005

Réception par le préfet : 22/04/2021

Affichage : 22/04/2021



Maire de Saint-Quentin
Frédérique MACAREZ



(VA)

VILLE DE SAINT-QUENTIN

Frédérique MACAREZ, Maire de SAINT-QUENTIN,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2122-19, L.2122-22 et L.2122-23,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 25 mai 2020 donnant délégation au Maire pour la durée de son mandat,

DECIDE

ARTICLE 1 : De conclure une convention de partenariat entre la Ville de Saint-Quentin et l'Association Rencontres Audiovisuelles, représentée par Antoine MANIER dans le cadre du festival régional de Réalité Virtuelle du 15 au 20 avril 2021.

ARTICLE 2 : La présente décision sera insérée dans le registre aux décisions et portée à la connaissance du Conseil Municipal lors de sa prochaine réunion.

Fait à Saint-Quentin, le 21/04/2021

Maire de Saint-Quentin
Frédérique MACAREZ



Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

002-210205660-20210421-2021152002-D-AU

Accusé certifié exécutoire 202111057

Réception par le préfet : 01/05/2021

Affichage : 01/06/2021

Pour l'autorité compétente par délégation



(VA)

VILLE DE SAINT-QUENTIN

Frédérique MACAREZ, Maire de SAINT-QUENTIN,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2122-19, L.2122-22 et L.2122-23,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 25 mai 2020 donnant délégation au Maire pour la durée de son mandat,

DECIDE

ARTICLE 1 : De conclure une convention de prêt entre la Ville de Saint-Quentin et le Musée de la chaussure représentée par Marie-Hélène THORAVAL dans le cadre de l'exposition « Les armes de la séduction. Accessoires de mode et de beauté au siècle des Lumières » au Musée des Beaux-Arts Antoine Lécuyer du 4 juin au 19 septembre 2021.

ARTICLE 2 : La présente décision sera insérée dans le registre aux décisions et portée à la connaissance du Conseil Municipal lors de sa prochaine réunion.

Fait à Saint-Quentin, le 22/04/2021

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-210206660-20210422-2021120019-D-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/04/2021
Affichage : 30/04/2021



Maire de Saint-Quentin
Frédérique MACAREZ

KB

VILLE DE SAINT-QUENTIN

Frédérique MACAREZ, Maire de SAINT-QUENTIN,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2122-19, L.2122-22 et L.2122-23,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 25 mai 2020 donnant délégation au Maire pour la durée de son mandat,

DECIDE

ARTICLE 1 : De passer une convention entre la Ville de Saint-Quentin, et AG Xpérience, représentée par Monsieur Hithem MONCER, Directeur, relative à la formation «Stage Tir» au profit de Monsieur Eric DEFRU.

ARTICLE 2 : La présente décision sera insérée dans le registre aux décisions et portée à la connaissance du Conseil Municipal lors de sa prochaine réunion.

Fait à Saint-Quentin, le 22/04/2021

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-210206660-20210422-2021120021-D-AU

Accusé certifié exécutoire 2021/04/06

Réception par le préfet : 30/04/2021

Affichage : 30/04/2021

Pour l'autorité compétente par délégation



Maire de Saint-Quentin
Frédérique MACAREZ



VILLE DE SAINT-QUENTIN

Frédérique MACAREZ, Maire de SAINT-QUENTIN,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2122-19, L.2122-22 et L.2122-23,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 25 mai 2020 donnant délégation au Maire pour la durée de son mandat,

DECIDE

ARTICLE 1 : De conclure un avenant au contrat d'occupation entre la Ville de Saint-Quentin et la société Nuits d'Artistes, représentée par Madame Armande PARRA, en sa qualité de Directrice, relatif au spectacle de «Jarry », initialement prévu le samedi 17 octobre 2020 au Splendid, et reporté au vendredi 5 novembre 2021 suite à la crise sanitaire.

ARTICLE 2 : La présente décision sera insérée dans le registre aux décisions et portée à la connaissance du Conseil Municipal lors de sa prochaine réunion.

Fait à Saint-Quentin, le 23/04/2021

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-210206660-20210423-2021113002_D-CC

Accusé certifié exécutoire

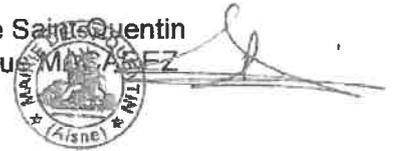
Réception par le préfet : 05/05/2021

Affichage : 05/05/2021

Pour l'autorité compétente par délégation



Maire de Saint-Quentin
Frédérique MACAREZ



VILLE DE SAINT-QUENTIN

Frédérique MACAREZ, Maire de SAINT-QUENTIN,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2122-19, L.2122-22 et L.2122-23,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 25 mai 2020 donnant délégation au Maire pour la durée de son mandat,

DECIDE

ARTICLE 1 : De conclure un avenant au contrat d'occupation entre la Ville de Saint-Quentin et la société Nuits d'Artistes, représentée par Madame Armande PARRA, en sa qualité de Directrice, relatif au spectacle « le Bagad de Lann Bihoué », initialement prévu le samedi 5 septembre 2020 au Splendid, et reporté au samedi 9 octobre 2021 pour une seule séance à 16h, suite à la crise sanitaire.

ARTICLE 2 : La présente décision sera insérée dans le registre aux décisions et portée à la connaissance du Conseil Municipal lors de sa prochaine réunion.

Fait à Saint-Quentin, le 23/04/2021

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-210206660-20210423-2021113003_D-CC

Accusé certifié exécutoire

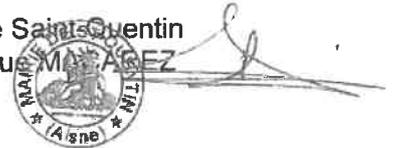
Réception par le préfet : 05/05/2021

Affichage : 05/05/2021

Pour l'autorité compétente par délégation



Maire de Saint-Quentin
Frédérique MACAREZ



VILLE DE SAINT-QUENTIN

Frédérique MACAREZ, Maire de SAINT-QUENTIN,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2122-19, L.2122-22 et L.2122-23,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 25 mai 2020 donnant délégation au Maire pour la durée de son mandat,

DECIDE

ARTICLE 1 : De conclure un avenant au contrat d'occupation entre la Ville de Saint-Quentin et la société Nuits d'Artistes, représentée par Madame Armande PARRA, en sa qualité de Directrice, relatif au spectacle de « Michaël Gregorio », initialement prévu le samedi 13 février 2021 au Splendid, et reporté au vendredi 17 septembre 2021, suite à la crise sanitaire.

ARTICLE 2 : La présente décision sera insérée dans le registre aux décisions et portée à la connaissance du Conseil Municipal lors de sa prochaine réunion.

Fait à Saint-Quentin, le 23/04/2021

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-210206660-20210423-2021113004_D-CC

Accusé certifié exécutoire

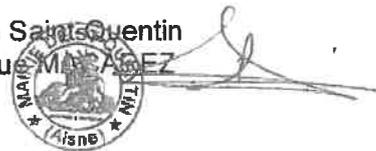
Réception par le préfet : 05/05/2021

Affichage : 05/05/2021

Pour l'autorité compétente par délégation



Maire de Saint-Quentin
Frédérique MACAREZ



(VD)

VILLE DE SAINT-QUENTIN

Frédérique MACAREZ, Maire de SAINT-QUENTIN,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2122-19, L.2122-22 et L.2122-23,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 25 mai 2020 donnant délégation au Maire pour la durée de son mandat,

DECIDE

ARTICLE 1 : De passer une convention entre la Ville de Saint-Quentin, et le Lycée des Métiers d'Art, représentée par Madame Corinne FITOS, le Proviseur relative à la conception et à la réalisation de mobilier d'accueil du conservatoire de musique et théâtre.

ARTICLE 2 : La présente décision sera insérée dans le registre aux décisions et portée à la connaissance du Conseil Municipal lors de sa prochaine réunion.

Fait à Saint-Quentin, le 23/04/2021

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-210206660-20210423-2021119010-D-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/04/2021

Affichage : 29/04/2021



Maire de Saint-Quentin
Frédérique MACAREZ



VILLE DE SAINT-QUENTIN

Frédérique MACAREZ, Maire de SAINT-QUENTIN,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2122-19, L.2122-22 et L.2122-23,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 25 mai 2020 donnant délégation au Maire pour la durée de son mandat,

DECIDE

ARTICLE 1 : De passer une convention entre la Ville de Saint-Quentin, et DCF FORMATION, représentée par Messieurs Thomas DIOP et Aldo BEGLIOMINI, Directeurs, relative à la formation «Travail en hauteur et port du harnais» au profit de Messieurs Antoine CAPELLE et Dimitri NOEL.

ARTICLE 2 : La présente décision sera insérée dans le registre aux décisions et portée à la connaissance du Conseil Municipal lors de sa prochaine réunion.

Fait à Saint-Quentin, le 27/04/2021

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-210206660-20210427-2021117001_D-CC

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/04/2021

Affichage : 27/04/2021

Pour l'autorité compétente par délégation



Maire de Saint-Quentin
Frédérique MACAREZ



KB

VILLE DE SAINT-QUENTIN

Frédérique MACAREZ, Maire de SAINT-QUENTIN,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2122-19, L.2122-22 et L.2122-23,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 25 mai 2020 donnant délégation au Maire pour la durée de son mandat,

DECIDE

ARTICLE 1 : De conclure une convention entre la Ville de Saint-Quentin, et CEMEA de Picardie, représenté par Monsieur Thierry MALFAIT, Directeur, relative à l'accompagnement à la VAE en vue de l'obtention du DE JEPS Développement Partenariat Territoire Réseau au profit de Madame Gaëlle CAPELLE.

ARTICLE 2 : La présente décision sera insérée dans le registre aux décisions et portée à la connaissance du Conseil Municipal lors de sa prochaine réunion.

Fait à Saint-Quentin, le 27/04/2021

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-210208660-20210427-2021117002_D-CC

Accusé certifié exécutoire

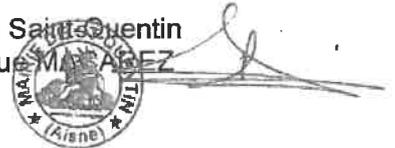
Réception par le préfet : 27/04/2021

Affichage : 27/04/2021

Pour l'autorité compétente par délégation



Maire de Saint-Quentin
Frédérique MACAREZ



KB

VILLE DE SAINT-QUENTIN

Frédérique MACAREZ, Maire de SAINT-QUENTIN,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2122-19, L.2122-22 et L.2122-23,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 25 mai 2020 donnant délégation au Maire pour la durée de son mandat,

DECIDE

ARTICLE 1 : De conclure une convention entre la Ville de Saint-Quentin, et CEMEA de Picardie, représenté par Monsieur Thierry MALFAIT, Directeur, relative à l'accompagnement à la VAE en vue de l'obtention du DE JEPS Développement Partenariat Territoire Réseau au profit de Madame Sophie DUVAL.

ARTICLE 2 : La présente décision sera insérée dans le registre aux décisions et portée à la connaissance du Conseil Municipal lors de sa prochaine réunion.

Fait à Saint-Quentin, le 27/04/2021

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-210206660-20210427-2021117003_D-CC

Accusé certifié exécutoire

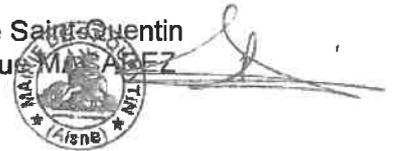
Réception par le préfet : 27/04/2021

Affichage : 27/04/2021

Pour l'autorité compétente par délégation



Maire de Saint-Quentin
Frédérique MACAREZ



VILLE DE SAINT-QUENTIN

Frédérique MACAREZ, Maire de SAINT-QUENTIN,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2122-19, L.2122-22 et L.2122-23,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 25 mai 2020 donnant délégation au Maire pour la durée de son mandat,

DECIDE

ARTICLE 1 : De passer une convention entre la Ville de Saint-Quentin, et AFIGESE, représentée par Madame Françoise FLEURANT-ANGBA, Présidente, relative à la formation «Démarche et fondamentaux de l'évaluation des politiques publiques» au profit de Madame Fanny DEBOUDT.

ARTICLE 2 : La présente décision sera insérée dans le registre aux décisions et portée à la connaissance du Conseil Municipal lors de sa prochaine réunion.

Fait à Saint-Quentin, le 27/04/2021

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-210206660-20210427-2021117004_D-CC

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/04/2021

Affichage : 27/04/2021

Pour l'autorité compétente par délégation



Maire de Saint-Quentin
Frédérique MACAREZ



KB

VILLE DE SAINT-QUENTIN

Frédérique MACAREZ, Maire de SAINT-QUENTIN,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2122-19, L.2122-22 et L.2122-23,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 25 mai 2020 donnant délégation au Maire pour la durée de son mandat,

DECIDE

ARTICLE 1 : De conclure une convention entre la Ville de Saint-Quentin, et l'IMGH, représenté par Madame Michèle GUILLAUME-HOFNUNG, Gérante, relative à la formation « Diplôme de médiateur » au profit de Monsieur Jimmy FAKOUROU.

ARTICLE 2 : La présente décision sera insérée dans le registre aux décisions et portée à la connaissance du Conseil Municipal lors de sa prochaine réunion.

Fait à Saint-Quentin, le 27/04/2021

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-210206660-20210427-2021117005_D-CC

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/04/2021

Affichage : 27/04/2021

Pour l'autorité compétente par délégation



Maire de Saint-Quentin
Frédérique MACAREZ



KB

VILLE DE SAINT-QUENTIN

Frédérique MACAREZ, Maire de SAINT-QUENTIN,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2122-19, L.2122-22 et L.2122-23,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 25 mai 2020 donnant délégation au Maire pour la durée de son mandat,

DECIDE

ARTICLE 1 : De conclure une convention entre la Ville de Saint-Quentin, et PROMEO AFPI, représentée par Madame Carole MARIGAULT, Directeur Général, relative à la formation «habilitations électriques formation initiale personnel non électricien BS BE Manoeuvre» au profit de Monsieur Franck LEGRAND.

ARTICLE 2 : La présente décision sera insérée dans le registre aux décisions et portée à la connaissance du Conseil Municipal lors de sa prochaine réunion.

Fait à Saint-Quentin, le 27/04/2021

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-210206660-20210427-2021117006_D-CC

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/04/2021

Affichage : 27/04/2021

Pour l'autorité compétente par délégation



Maire de Saint-Quentin
Frédérique MACAREZ

VILLE DE SAINT-QUENTIN

Frédérique MACAREZ, Maire de SAINT-QUENTIN,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2122-19, L.2122-22 et L.2122-23,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 25 mai 2020 donnant délégation au Maire pour la durée de son mandat,

DECIDE

ARTICLE 1 : De passer une convention entre la Ville de Saint-Quentin, et DCF FORMATION, représentée par Messieurs Thomas DIOP et Aldo BEGLIOMINI, Directeurs, relative à la formation «CACES Cat A et E R482» au profit de Monsieur Christophe GELFF.

ARTICLE 2 : La présente décision sera insérée dans le registre aux décisions et portée à la connaissance du Conseil Municipal lors de sa prochaine réunion.

Fait à Saint-Quentin, le 27/04/2021

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-210206660-20210427-2021117007_D-CC

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/04/2021

Affichage : 27/04/2021

Pour l'autorité compétente par délégation



Maire de Saint-Quentin
Frédérique MACAREZ

KB

VILLE DE SAINT-QUENTIN

Frédérique MACAREZ, Maire de SAINT-QUENTIN,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2122-19, L.2122-22 et L.2122-23,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 25 mai 2020 donnant délégation au Maire pour la durée de son mandat,

DECIDE

ARTICLE 1 : De conclure une convention entre la Ville de Saint-Quentin, et France Médiation, représentée par Monsieur Laurent GIRAUD, Directeur, relative à la formation « Maîtriser les techniques de communication indispensables en médiation sociale » au profit de Monsieur Sébastien CHATEAUX.

ARTICLE 2 : La présente décision sera insérée dans le registre aux décisions et portée à la connaissance du Conseil Municipal lors de sa prochaine réunion.

Fait à Saint-Quentin, le 27/04/2021

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-210206660-20210427-2021117008_D-CC

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/04/2021

Affichage : 27/04/2021

Pour l'autorité compétente par délégation



Maire de Saint-Quentin
Frédérique MACAREZ



VILLE DE SAINT-QUENTIN

Frédérique MACAREZ, Maire de SAINT-QUENTIN,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2122-19, L.2122-22 et L.2122-23,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 25 mai 2020 donnant délégation au Maire pour la durée de son mandat,

DECIDE

ARTICLE 1 : De passer une convention entre la Ville de Saint-Quentin, et DCF FORMATION, représentée par Messieurs Thomas DIOP et Aldo BEGLIOMINI, Directeurs, relative à la formation «Recyclage CACES Cat B1-A R482» au profit de Monsieur Alexis PARIS.

ARTICLE 2 : La présente décision sera insérée dans le registre aux décisions et portée à la connaissance du Conseil Municipal lors de sa prochaine réunion.

Fait à Saint-Quentin, le 27/04/2021

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-210206660-20210427-2021117009_D-CC

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/04/2021

Affichage : 27/04/2021

Pour l'autorité compétente par délégation



Maire de Saint-Quentin
Frédérique MACAREZ



KB

VILLE DE SAINT-QUENTIN

Frédérique MACAREZ, Maire de SAINT-QUENTIN,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2122-19, L.2122-22 et L.2122-23,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 25 mai 2020 donnant délégation au Maire pour la durée de son mandat,

DECIDE

ARTICLE 1 : De passer une convention entre la Ville de Saint-Quentin, et DCF FORMATION, représentée par Messieurs Thomas DIOP et Aldo BEGLIOMINI, Directeurs, relative à la formation «CACES PEMP A R486» au profit de Messieurs Alexis BEVIERE et Alan SOYER.

ARTICLE 2 : La présente décision sera insérée dans le registre aux décisions et portée à la connaissance du Conseil Municipal lors de sa prochaine réunion.

Fait à Saint-Quentin, le 27/04/2021

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-210206660-20210427-2021117010_D-CC

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/04/2021

Affichage : 27/04/2021

Pour l'autorité compétente par délégation



Maire de Saint-Quentin
Frédérique MACAREZ



VILLE DE SAINT-QUENTIN

Frédérique MACAREZ, Maire de SAINT-QUENTIN,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2122-19, L.2122-22 et L.2122-23,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 25 mai 2020 donnant délégation au Maire pour la durée de son mandat,

DECIDE

ARTICLE 1 : De passer une convention entre la Ville de Saint-Quentin, et DCF FORMATION, représentée par Messieurs Thomas DIOP et Aldo BEGLIOMINI, Directeurs, relative à la formation «Recyclage CACES grue auxiliaire de chargement R490» au profit de Monsieur Arnaud TASSE.

ARTICLE 2 : La présente décision sera insérée dans le registre aux décisions et portée à la connaissance du Conseil Municipal lors de sa prochaine réunion.

Fait à Saint-Quentin, le 27/04/2021

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-210206660-20210427-2021117011_D-CC

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/04/2021

Affichage : 27/04/2021

Pour l'autorité compétente par délégation



Maire de Saint-Quentin
Frédérique MACAREZ



(EV)

VILLE DE SAINT-QUENTIN

Frédérique MACAREZ, Maire de SAINT-QUENTIN,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2122-19, L.2122-22 et L.2122-23,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 25 mai 2020 donnant délégation au Maire pour la durée de son mandat,

DECIDE

ARTICLE 1 : De passer un marché de prestations similaires entre la Ville de Saint-Quentin, et la société ANA CUA représentée par NAUDET Marie, Assistante commerciale, relatif à l'agencement de scénographie de l'exposition "Les Armes de la séduction. Accessoires de mode et de beauté au siècle des Lumières" pour un montant de 9 865.00 € HT.

ARTICLE 2 : La présente décision sera insérée dans le registre aux décisions et portée à la connaissance du Conseil Municipal lors de sa prochaine réunion.

Fait à Saint-Quentin, le 27/04/2021

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-210206660-20210427-2021117012_D-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/04/2021

Affichage : 28/04/2021

Pour l'autorité compétente par délégation



Maire de Saint-Quentin
Frédérique MACAREZ



KB

VILLE DE SAINT-QUENTIN

Frédérique MACAREZ, Maire de SAINT-QUENTIN,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2122-19, L.2122-22 et L.2122-23,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 25 mai 2020 donnant délégation au Maire pour la durée de son mandat,

DECIDE

ARTICLE 1 : De passer une convention entre la Ville de Saint-Quentin, et DCF FORMATION, représentée par Messieurs Thomas DIOP et Aldo BEGLIOMINI, Directeurs, relative à la formation «Travail en hauteur et port du harnais» au profit de Monsieur Samuel THOMAS.

ARTICLE 2 : La présente décision sera insérée dans le registre aux décisions et portée à la connaissance du Conseil Municipal lors de sa prochaine réunion.

Fait à Saint-Quentin, le 27/04/2021

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-210206660-20210427-2021117013_D-CC

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/04/2021

Affichage : 30/04/2021

Pour l'autorité compétente par délégation



Maire de Saint-Quentin
Frédérique MACAREZ



KB

VILLE DE SAINT-QUENTIN

Frédérique MACAREZ, Maire de SAINT-QUENTIN,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2122-19, L.2122-22 et L.2122-23,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 25 mai 2020 donnant délégation au Maire pour la durée de son mandat,

DECIDE

ARTICLE 1 : De conclure une convention entre la Ville de Saint-Quentin, et Spring Box, représentée par Madame Anne-Sophie DAUTIGNY, Directrice, relative à la formation « Anglais professionnel – approfondissement » au profit de Monsieur Alexis GRANDIN.

ARTICLE 2 : La présente décision sera insérée dans le registre aux décisions et portée à la connaissance du Conseil Municipal lors de sa prochaine réunion.

Fait à Saint-Quentin, le 27/04/2021

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-210206660-20210427-2021117015_D-CC

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/05/2021

Affichage : 06/05/2021

Pour l'autorité compétente par délégation



Maire de Saint-Quentin
Frédérique MACAREZ



KB

VILLE DE SAINT-QUENTIN

Frédérique MACAREZ, Maire de SAINT-QUENTIN,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2122-19, L.2122-22 et L.2122-23,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 25 mai 2020 donnant délégation au Maire pour la durée de son mandat,

DECIDE

ARTICLE 1 : De passer une convention entre la Ville de Saint-Quentin, et AG Xpérience, représentée par Monsieur Hithem MONCER, Directeur, relative à la formation «Stage Tir» au profit de Monsieur Laurent BASSELET.

ARTICLE 2 : La présente décision sera insérée dans le registre aux décisions et portée à la connaissance du Conseil Municipal lors de sa prochaine réunion.

Fait à Saint-Quentin, le 27/04/2021

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-210206660-20210427-2021127002_D-CC

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/05/2021

Affichage : 07/05/2021

Pour l'autorité compétente par délégation



Maire de Saint-Quentin
Frédérique MACAREZ



VILLE DE SAINT-QUENTIN

Frédérique MACAREZ, Maire de SAINT-QUENTIN,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2122-19, L.2122-22 et L.2122-23,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 25 mai 2020 donnant délégation au Maire pour la durée de son mandat,

DECIDE

ARTICLE 1 : De passer une convention entre la Ville de Saint-Quentin, et AG Xpérience, représentée par Monsieur Hithem MONCER, Directeur, relative à la formation «Stage Tir» au profit de Monsieur Fabrice LEROY.

ARTICLE 2 : La présente décision sera insérée dans le registre aux décisions et portée à la connaissance du Conseil Municipal lors de sa prochaine réunion.

Fait à Saint-Quentin, le 27/04/2021

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-210206660-20210427-2021120023-D-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/04/2021

Affichage : 30/04/2021

Pour l'autorité compétente par délégation



Maire de Saint-Quentin
Frédérique MACAREZ



VILLE DE SAINT-QUENTIN

Frédérique MACAREZ, Maire de SAINT-QUENTIN,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2122-19, L.2122-22 et L.2122-23,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 25 mai 2020 donnant délégation au Maire pour la durée de son mandat,

DECIDE

ARTICLE 1 : De conclure un avenant au contrat d'occupation entre la Ville de Saint-Quentin et la société Nuits d'Artistes, représentée par Madame Armande PARRA en sa qualité de Directrice, relatif au spectacle d'Alban Ivanov, initialement prévu le mercredi 30 septembre 2020 au splendid et reporté au mercredi 23 mars 2022 suite à la crise sanitaire.

ARTICLE 2 : La présente décision sera insérée dans le registre aux décisions et portée à la connaissance du Conseil Municipal lors de sa prochaine réunion.

Fait à Saint-Quentin, le 28/04/2021

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-210206660-20210428-2021118005_D-CC

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/05/2021

Affichage : 05/05/2021

Pour l'autorité compétente par délégation



Maire de Saint-Quentin
Frédérique MACAREZ

VILLE DE SAINT-QUENTIN

Frédérique MACAREZ, Maire de SAINT-QUENTIN,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2122-19, L.2122-22 et L.2122-23,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 25 mai 2020 donnant délégation au Maire pour la durée de son mandat,

DECIDE

ARTICLE 1 : De conclure un contrat d'occupation entre la Ville de Saint-Quentin et la société Nuits d'Artistes, représentée par Madame Armande PARRA en sa qualité de Directrice, relatif à la présentation du concert de « Julien Clerc » le vendredi 18 mars 2022 au Splendid.

ARTICLE 2 : La présente décision sera insérée dans le registre aux décisions et portée à la connaissance du Conseil Municipal lors de sa prochaine réunion.

Fait à Saint-Quentin, le 28/04/2021

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-210206660-20210428-2021118006_D-CC

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/05/2021

Affichage : 05/05/2021

Pour l'autorité compétente par délégation



Maire de Saint-Quentin
Frédérique MACAREZ

VILLE DE SAINT-QUENTIN

Frédérique MACAREZ, Maire de SAINT-QUENTIN,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2122-19, L.2122-22 et L.2122-23,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 25 mai 2020 donnant délégation au Maire pour la durée de son mandat,

DECIDE

ARTICLE 1 : De conclure un contrat de cession entre la Ville de Saint-Quentin et le Théâtre Am Stram Gram, représenté par Monsieur Fabrice Melquiot en sa qualité de directeur et Madame Aurélie Lagille, en sa qualité d'administratrice, relatif à la présentation du spectacle « Hercule à la plage » le mardi 30 mars 2021 au Théâtre Jean Vilar .

ARTICLE 2 : La présente décision sera insérée dans le registre aux décisions et portée à la connaissance du Conseil Municipal lors de sa prochaine réunion.

Fait à Saint-Quentin, le 30/04/2021

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-210206660-20210430-2021120011_D-CC

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/04/2021

Affichage : 30/04/2021

Pour l'autorité compétente par délégation



Maire de Saint-Quentin
Frédérique MACAREZ



VILLE DE SAINT-QUENTIN

Frédérique MACAREZ, Maire de SAINT-QUENTIN,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2122-19, L.2122-22 et L.2122-23,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 25 mai 2020 donnant délégation au Maire pour la durée de son mandat,

DECIDE

ARTICLE 1 : De conclure un avenant au contrat de cession entre la Ville de Saint-Quentin et le Théâtre Am Stram Gram, représenté par Monsieur Fabrice Melquiot en sa qualité de directeur et Madame Aurélie Lagille, en sa qualité d'administratrice, relatif à l'annulation du spectacle « Hercule à la plage » le mardi 30 mars 2021 au Théâtre Jean Vilar suite à la crise sanitaire .

ARTICLE 2 : La présente décision sera insérée dans le registre aux décisions et portée à la connaissance du Conseil Municipal lors de sa prochaine réunion.

Fait à Saint-Quentin, le 30/04/2021

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-210206660-20210430-2021120012_D-CC

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/04/2021

Affichage : 30/04/2021

Pour l'autorité compétente par délégation



Maire de Saint-Quentin
Frédérique MACAREZ



VILLE DE SAINT-QUENTIN

Frédérique MACAREZ, Maire de SAINT-QUENTIN,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2122-19, L.2122-22 et L.2122-23,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 25 mai 2020 donnant délégation au Maire pour la durée de son mandat,

DECIDE

ARTICLE 1 : De conclure un bail de location meublé entre la Ville de Saint-Quentin et Decamps Jérôme, bailleur, pour l'hébergement de la compagnie Tête aux pieds du 25 avril au 12 juin 2021.

ARTICLE 2 : La présente décision sera insérée dans le registre aux décisions et portée à la connaissance du Conseil Municipal lors de sa prochaine réunion.

Fait à Saint-Quentin, le 30/04/2021

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-210206660-20210430-20211120013_D-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/04/2021

Affichage : 30/04/2021

Pour l'autorité compétente par délégation



Maire de Saint-Quentin
Frédérique MACAREZ



VT

VILLE DE SAINT-QUENTIN

Frédérique MACAREZ, Maire de SAINT-QUENTIN,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2122.19, L.2122.22 et L.2122.23,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 25 mai 2020 donnant délégation au Maire pour la durée de son mandat,

DECIDE

ARTICLE 1 : De passer un contrat entre la Ville de Saint-Quentin et la SARL AUTOMATIX, dont le siège social est situé 112 rue Denfert Rochereau 02100 SAINT-QUENTIN, représentée par Monsieur Froment, relatif au contrat de vérification périodique des portes piétonnes sur les sites suivants : Médiathèque Guy Maupassant, Mairie annexe Saint-Martin, Espace Victor Basch, Hôtel de Ville, Maison de la petite enfance, police municipale et La Manufacture.

ARTICLE 2 : Ce contrat est conclu pour une durée d'un an du 1^{er} mars 2021 au 1^{er} mars 2022.

ARTICLE 3 : La présente décision sera insérée dans le registre aux décisions et portée à la connaissance du Conseil Municipal lors de sa prochaine réunion.

Fait à Saint-Quentin, le

30/04/2021

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-210206660-20210430-2021120024_D-CC

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/05/2021

Affichage : 03/05/2021

Pour l'autorité compétente par délégation



Maire de Saint-Quentin
Frédérique MACAREZ



KB

VILLE DE SAINT-QUENTIN

Frédérique MACAREZ, Maire de SAINT-QUENTIN,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2122-19, L.2122-22 et L.2122-23,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 25 mai 2020 donnant délégation au Maire pour la durée de son mandat,

DECIDE

ARTICLE 1 : De passer une convention entre la Ville de Saint-Quentin, et DCF FORMATION, représentée par Messieurs Thomas DIOP et Aldo BEGLIOMINI, Directeurs, relative à la formation «CACES PEMP A R486» au profit de Monsieur Stéphane GILLION.

ARTICLE 2 : La présente décision sera insérée dans le registre aux décisions et portée à la connaissance du Conseil Municipal lors de sa prochaine réunion.

Fait à Saint-Quentin, le 03/05/2021

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-210206660-20210503-2021123001_D-CC

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/05/2021

Affichage : 03/05/2021

Pour l'autorité compétente par délégation



Maire de Saint-Quentin
Frédérique MACAREZ



KB

VILLE DE SAINT-QUENTIN

Frédérique MACAREZ, Maire de SAINT-QUENTIN,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2122-19, L.2122-22 et L.2122-23,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 25 mai 2020 donnant délégation au Maire pour la durée de son mandat,

DECIDE

ARTICLE 1 : De passer une convention entre la Ville de Saint-Quentin, et DCF FORMATION, représentée par Messieurs Thomas DIOP et Aldo BEGLIOMINI, Directeurs, relative à la formation «CACES PEMP A R486» au profit de Monsieur Olivier WATTIER.

ARTICLE 2 : La présente décision sera insérée dans le registre aux décisions et portée à la connaissance du Conseil Municipal lors de sa prochaine réunion.

Fait à Saint-Quentin, le 03/05/2021

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-210206660-20210503-2021123002_D-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/05/2021

Affichage : 03/05/2021

Pour l'autorité compétente par délégation



Maire de Saint-Quentin
Frédérique MACAREZ



KB

VILLE DE SAINT-QUENTIN

Frédérique MACAREZ, Maire de SAINT-QUENTIN,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2122-19, L.2122-22 et L.2122-23,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 25 mai 2020 donnant délégation au Maire pour la durée de son mandat,

DECIDE

ARTICLE 1 : De conclure une convention entre la Ville de Saint-Quentin, et PROMEO AFPI, représentée par Madame Carole MARIGAULT, Directeur Général, relative à la formation «habilitations électriques formation initiale personnel électricien en basse tension » au profit de Monsieur Stéphane RIBEIRO.

ARTICLE 2 : La présente décision sera insérée dans le registre aux décisions et portée à la connaissance du Conseil Municipal lors de sa prochaine réunion.

Fait à Saint-Quentin, le 03/05/2021

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-210206660-20210503-2021123003_D-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/05/2021

Affichage : 03/05/2021

Pour l'autorité compétente par délégation



Maire de Saint-Quentin
Frédérique MACAREZ



KB

VILLE DE SAINT-QUENTIN

Frédérique MACAREZ, Maire de SAINT-QUENTIN,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2122-19, L.2122-22 et L.2122-23,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 25 mai 2020 donnant délégation au Maire pour la durée de son mandat,

DECIDE

ARTICLE 1 : De passer une convention entre la Ville de Saint-Quentin, et DCF FORMATION, représentée par Messieurs Thomas DIOP et Aldo BEGLIOMINI, Directeurs, relative à la formation «Travail en hauteur et port du harnais» au profit de Messieurs Grégory STOFFEL et Christophe ALIZARD.

ARTICLE 2 : La présente décision sera insérée dans le registre aux décisions et portée à la connaissance du Conseil Municipal lors de sa prochaine réunion.

Fait à Saint-Quentin, le 03/05/2021

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-210206660-20210503-2021123004_D-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/05/2021

Affichage : 03/05/2021

Pour l'autorité compétente par délégation



Maire de Saint-Quentin
Frédérique MACAREZ



KB

VILLE DE SAINT-QUENTIN

Frédérique MACAREZ, Maire de SAINT-QUENTIN,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2122-19, L.2122-22 et L.2122-23,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 25 mai 2020 donnant délégation au Maire pour la durée de son mandat,

DECIDE

ARTICLE 1 : De passer une convention entre la Ville de Saint-Quentin, et DCF FORMATION, représentée par Messieurs Thomas DIOP et Aldo BEGLIOMINI, Directeurs, relative à la formation «CACES PEMP A et B R486» au profit de Monsieur Christophe ALIZARD.

ARTICLE 2 : La présente décision sera insérée dans le registre aux décisions et portée à la connaissance du Conseil Municipal lors de sa prochaine réunion.

Fait à Saint-Quentin, le 03/05/2021

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-210206660-20210503-2021123005_D-CC

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/05/2021

Affichage : 03/05/2021

Pour l'autorité compétente par délégation



Maire de Saint-Quentin
Frédérique MACAREZ



KB

VILLE DE SAINT-QUENTIN

DECISION D'ANNULATION

Frédérique MACAREZ, Maire de SAINT-QUENTIN,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2122-19, L.2122-22 et L.2122-23,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 25 mai 2020 donnant délégation au Maire pour la durée de son mandat,

DECIDE

ARTICLE 1 : D'annuler la convention en date du 27 avril 2021, passée entre la Ville de Saint-Quentin, et AFIGESE, représentée par Madame Françoise FLEURANT-ANGBA, Présidente, relative à la formation «Démarche et fondamentaux de l'évolution des politiques publiques» au profit de Madame Fanny DEBOUDT.

ARTICLE 2 : La présente décision sera insérée dans le registre aux décisions et portée à la connaissance du Conseil Municipal lors de sa prochaine réunion.

Fait à Saint-Quentin, le 03/05/2021

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-210206660-20210503-2021123006_D-CC

Accusé certifié exécutoire

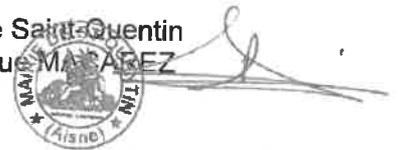
Réception par le préfet : 03/05/2021

Affichage : 03/05/2021

Pour l'autorité compétente par délégation



Maire de Saint-Quentin
Frédérique MACAREZ



KB

VILLE DE SAINT-QUENTIN

DECISION D'ANNULATION

Frédérique MACAREZ, Maire de SAINT-QUENTIN,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2122-19, L.2122-22 et L.2122-23,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 25 mai 2020 donnant délégation au Maire pour la durée de son mandat,

DECIDE

ARTICLE 1 : D'annuler la convention en date du 28 avril 2021, passée entre la Ville de Saint-Quentin, et SEMA FORMATION, représentée par Monsieur Mickaël MACAREZ, Président, relative à la formation «Recyclage habilitation électrique BS/BE Manoeuvre» au profit de 4 agents de la DASVA.

ARTICLE 2 : La présente décision sera insérée dans le registre aux décisions et portée à la connaissance du Conseil Municipal lors de sa prochaine réunion.

Fait à Saint-Quentin, le 03/05/2021

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-210206660-20210503-2021123007_D-CC

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/05/2021

Affichage : 04/05/2021

Pour l'autorité compétente par délégation



Maire de Saint-Quentin
Frédérique MACAREZ



KB

VILLE DE SAINT-QUENTIN

Frédérique MACAREZ, Maire de SAINT-QUENTIN,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2122-19, L.2122-22 et L.2122-23,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 25 mai 2020 donnant délégation au Maire pour la durée de son mandat,

DECIDE

ARTICLE 1 : De passer une convention entre la Ville de Saint-Quentin, et SEMA FORMATION, représentée par Monsieur Mickaël MACAREZ, Président, relative à la formation «Habilitation électrique BS/BE Manoeuvre» au profit de Messieurs Dimitri NOEL et Antoine CAPELLE.

ARTICLE 2 : La présente décision sera insérée dans le registre aux décisions et portée à la connaissance du Conseil Municipal lors de sa prochaine réunion.

Fait à Saint-Quentin, le 03/05/2021

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-210206660-20210503-2021123009_D-CC

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/05/2021

Affichage : 04/05/2021

Pour l'autorité compétente par délégation



Maire de Saint-Quentin
Frédérique MACAREZ



(VA)

VILLE DE SAINT-QUENTIN

Frédérique MACAREZ, Maire de SAINT-QUENTIN,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2122-19, L.2122-22 et L.2122-23,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 25 mai 2020 donnant délégation au Maire pour la durée de son mandat,

DECIDE

ARTICLE 1 : De conclure l'avenant n°2 à la convention de prêt entre la Ville de Saint-Quentin, et Anne HOGUET, relatif à son prêt d'œuvres dans le cadre de l'exposition « Le Grand Magasin. Mode et Art de vivre des années 1920/1930 » reportée du 4 juin au 19 septembre 2021.

ARTICLE 2 : La présente décision sera insérée dans le registre aux décisions et portée à la connaissance du Conseil Municipal lors de sa prochaine réunion.

Fait à Saint-Quentin, le 03/05/2021

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-210206660-20210503-2021123011_D-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/05/2021

Affichage : 05/05/2021

Pour l'autorité compétente par délégation



Maire de Saint-Quentin
Frédérique MACAREZ



(VA)

VILLE DE SAINT-QUENTIN

Frédérique MACAREZ, Maire de SAINT-QUENTIN,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2122-19, L.2122-22 et L.2122-23,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 25 mai 2020 donnant délégation au Maire pour la durée de son mandat,

DECIDE

ARTICLE 1 : De conclure l'avenant n°2 à la convention de prêt entre la Ville de Saint-Quentin, et Bernard DELAIRE, relatif à son prêt d'œuvres dans le cadre de l'exposition « Le Grand Magasin. Mode et Art de vivre des années 1920/1930 » reportée du 4 juin au 19 septembre 2021.

ARTICLE 2 : La présente décision sera insérée dans le registre aux décisions et portée à la connaissance du Conseil Municipal lors de sa prochaine réunion.

Fait à Saint-Quentin, le 03/05/2021

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-210206660-20210503-2021123013_D-CC

Accusé certifié exécutoire

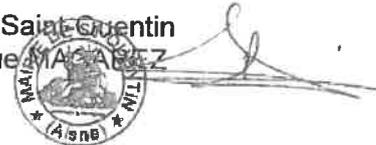
Réception par le préfet : 06/05/2021

Affichage : 06/05/2021

Pour l'autorité compétente par délégation



Maire de Saint-Quentin
Frédérique MACAREZ



(VA)

VILLE DE SAINT-QUENTIN

Frédérique MACAREZ, Maire de SAINT-QUENTIN,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2122-19, L.2122-22 et L.2122-23,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 25 mai 2020 donnant délégation au Maire pour la durée de son mandat,

DECIDE

ARTICLE 1 : De conclure un avenant à la convention de prêt entre la Ville de Saint-Quentin et France Cruège de Forceville dans le cadre de l'exposition « Le grand magasin – Mode et Art de vivre des Années 1920/1930 » au Palais Art Déco reportée du 4 juin au 19 septembre 2021.

ARTICLE 2 : La présente décision sera insérée dans le registre aux décisions et portée à la connaissance du Conseil Municipal lors de sa prochaine réunion.

Fait à Saint-Quentin, le 03/05/2021

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-210206660-20210503-2021123014_D-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/05/2021

Affichage : 07/05/2021

Pour l'autorité compétente par délégation



Maire de Saint-Quentin
Frédérique MACAREZ



(VG)

VILLE DE SAINT-QUENTIN

Frédérique MACAREZ, Maire de SAINT-QUENTIN,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2122-19, L.2122-22 et L.2122-23,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 25 mai 2020 donnant délégation au Maire pour la durée de son mandat,

DECIDE

ARTICLE 1 : De conclure une convention de prêt entre la Ville de Saint-Quentin et L'Association de la Dentelle au Point d'Alençon dans le cadre de l'exposition « Les armes de la séduction. Accessoires de mode et de beauté au siècle des Lumières » au Musée des Beaux-Arts Antoine Lécuyer du 4 juin au 19 septembre 2021.

ARTICLE 2 : La présente décision sera insérée dans le registre aux décisions et portée à la connaissance du Conseil Municipal lors de sa prochaine réunion.

Fait à Saint-Quentin, le 03/05/2021

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-210206660-20210503-2021146002_D-AU

Accusé certifié exécutoire 2021/23015

Réception par le préfet : 26/05/2021

Affichage : 26/05/2021

Pour l'autorité compétente par délégation



Maire de Saint-Quentin
Frédérique MACAREZ



(VA)

VILLE DE SAINT-QUENTIN

Frédérique MACAREZ, Maire de SAINT-QUENTIN,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2122-19, L.2122-22 et L.2122-23,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 25 mai 2020 donnant délégation au Maire pour la durée de son mandat,

DECIDE

ARTICLE 1 : De conclure une convention tripartite entre la Ville de Saint-Quentin, l'Office intercommunal de Béthune-Bruay, représenté par Florence GIRARD et la Ville de Bruay-La-Buissière, représentée par Robert MILLE pour le prêt de l'exposition « Objectifs Art Déco » du 1^{er} au 15 juillet 2021.

ARTICLE 2 : La présente décision sera insérée dans le registre aux décisions et portée à la connaissance du Conseil Municipal lors de sa prochaine réunion.

Fait à Saint-Quentin, le 04/05/2021

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-210206660-20210504-2021124003_D-CC

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/05/2021

Affichage : 04/05/2021

Pour l'autorité compétente par délégation



Maire de Saint-Quentin
Frédérique MACAREZ



Frédérique MACAREZ

VILLE DE SAINT-QUENTIN

Frédérique MACAREZ, Maire de SAINT-QUENTIN,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2122-19, L.2122-22 et L.2122-23,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 25 mai 2020 donnant délégation au Maire pour la durée de son mandat,

DECIDE

ARTICLE 1 : De conclure une convention entre la Ville de Saint-Quentin et l'Association des Conservateurs des Musées des Hauts-de-France, représentée par Laure DALON, Présidente, relative à la diffusion d'images des Musées de Saint-Quentin réalisées dans le cadre de campagnes de numérisation.

ARTICLE 2 : La présente décision sera insérée dans le registre aux décisions et portée à la connaissance du Conseil Municipal lors de sa prochaine réunion.

Fait à Saint-Quentin, le 04/05/2021

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-210206660-20210504-2021124004_D-CC

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/05/2021

Affichage : 04/05/2021

Pour l'autorité compétente par délégation



Maire de Saint-Quentin
Frédérique MACAREZ



VILLE DE SAINT-QUENTIN

Frédérique MACAREZ, Maire de SAINT-QUENTIN,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2122-19, L.2122-22 et L.2122-23,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 25 mai 2020 donnant délégation au Maire pour la durée de son mandat,

DECIDE

ARTICLE 1 : De passer une convention entre la Ville de Saint-Quentin, et DCF FORMATION, représentée par Messieurs Thomas DIOP et Aldo BEGLIOMINI, Directeurs, relative à la formation «Recyclage CACES PEMP B R486» au profit de Monsieur Stéphane RIBEIRO.

ARTICLE 2 : La présente décision sera insérée dans le registre aux décisions et portée à la connaissance du Conseil Municipal lors de sa prochaine réunion.

Fait à Saint-Quentin, le 04/05/2021

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-210206660-20210504-2021124005_D-CC

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/05/2021

Affichage : 04/05/2021

Pour l'autorité compétente par délégation



Maire de Saint-Quentin
Frédérique MACAREZ



VILLE DE SAINT-QUENTIN

Frédérique MACAREZ, Maire de SAINT-QUENTIN,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2122-19, L.2122-22 et L.2122-23,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 25 mai 2020 donnant délégation au Maire pour la durée de son mandat,

DECIDE

ARTICLE 1 : De passer une convention entre la Ville de Saint-Quentin, et DCF FORMATION, représentée par Messieurs Thomas DIOP et Aldo BEGLIOMINI, Directeurs, relative à la formation «CACES PEMP A R486» au profit de Messieurs Alexis BEVIERE et Thomas TOPORNICKI.

ARTICLE 2 : La présente décision sera insérée dans le registre aux décisions et portée à la connaissance du Conseil Municipal lors de sa prochaine réunion.

Fait à Saint-Quentin, le 04/05/2021

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-210206660-20210504-2021124006_D-CC

Accusé certifié exécutoire

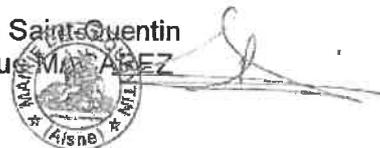
Réception par le préfet : 04/05/2021

Affichage : 04/05/2021

Pour l'autorité compétente par délégation



Maire de Saint-Quentin
Frédérique MACAREZ



VILLE DE SAINT-QUENTIN

Frédérique MACAREZ, Maire de SAINT-QUENTIN,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2122-19, L.2122-22 et L.2122-23,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 25 mai 2020 donnant délégation au Maire pour la durée de son mandat,

DECIDE

ARTICLE 1 : De conclure un avenant à la convention d'intervention artistique entre la Ville de Saint-Quentin et LA PONCTUELLE, représentée par Madame Charlotte Massart en sa qualité de Présidente, relatif à la mise en place d'une résidence dans le cadre d'un Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) initialement prévue en 2020 et reportée en 2021 suite à la crise sanitaire.

ARTICLE 2 : La présente décision sera insérée dans le registre aux décisions et portée à la connaissance du Conseil Municipal lors de sa prochaine réunion.

Fait à Saint-Quentin, le 04/05/2021

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-210206660-20210504-2021124007_D-CC

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/05/2021

Affichage : 04/05/2021

Pour l'autorité compétente par délégation



Maire de Saint-Quentin
Frédérique MACAREZ



(VA)

VILLE DE SAINT-QUENTIN

Frédérique MACAREZ, Maire de SAINT-QUENTIN,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2122-19, L.2122-22 et L.2122-23,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 25 mai 2020 donnant délégation au Maire pour la durée de son mandat,

DECIDE

ARTICLE 1 : De conclure un contrat entre la Ville de Saint-Quentin et SICALINES SARL, représentée par Stéphanie CARPENTIER, dans le cadre des évènements liés à la médiation et à la valorisation des collections du musée des Beaux-Arts Antoine Lécuyer organisé le 1^{er} mai 2021 et le 1^{er} décembre 2021.

ARTICLE 2 : La présente décision sera insérée dans le registre aux décisions et portée à la connaissance du Conseil Municipal lors de sa prochaine réunion.

Fait à Saint-Quentin, le 04/05/2021

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-210206660-20210504-2021124008_D-CC

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/05/2021

Affichage : 04/05/2021

Pour l'autorité compétente par délégation



Maire de Saint-Quentin
Frédérique MACAREZ



VILLE DE SAINT-QUENTIN

Frédérique MACAREZ, Maire de SAINT-QUENTIN,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2122-19, L.2122-22 et L.2122-23,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 25 mai 2020 donnant délégation au Maire pour la durée de son mandat,

DECIDE

ARTICLE 1 : De conclure un avenant au contrat de reversement des recettes entre la Ville de Saint-Quentin et la Compagnie l'Echappée, représentée par Monsieur Patrice MENARD, en sa qualité de Président, relatif à la présentation du spectacle « L'ami (de mon ami) », initialement prévue le jeudi 14 janvier 2021 et reportée, suite à la crise sanitaire, au vendredi 21 janvier 2022 à la Scène Europe.

ARTICLE 2 : La présente décision sera insérée dans le registre aux décisions et portée à la connaissance du Conseil Municipal lors de sa prochaine réunion.

Fait à Saint-Quentin, le 04/05/2021

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-210206660-20210504-2021124011_D-CC

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/05/2021

Affichage : 04/05/2021

Pour l'autorité compétente par délégation



Maire de Saint-Quentin
Frédérique MACAREZ



KB

VILLE DE SAINT-QUENTIN

Frédérique MACAREZ, Maire de SAINT-QUENTIN,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2122-19, L.2122-22 et L.2122-23,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 25 mai 2020 donnant délégation au Maire pour la durée de son mandat,

DECIDE

ARTICLE 1 : De passer une convention entre la Ville de Saint-Quentin, et DCF FORMATION, représentée par Messieurs Thomas DIOP et Aldo BEGLIOMINI, Directeurs, relative à la formation «Recyclage CACES Cat B1-A R482» au profit de Monsieur Alexis PARIS.

ARTICLE 2 : La présente décision sera insérée dans le registre aux décisions et portée à la connaissance du Conseil Municipal lors de sa prochaine réunion.

Fait à Saint-Quentin, le 04/05/2021

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-210206660-20210517-2021137002-D-AU

Accusé certifié exécutoire 20210516

Réception par le préfet : 17/05/2021

Affichage : 17/05/2021

Maire de Saint-Quentin
Frédérique MACAREZ



ED

VILLE DE SAINT-QUENTIN

Frédérique MACAREZ, Maire de SAINT-QUENTIN,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2122-19, L.2122-22 et L.2122-23,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 25 mai 2020 donnant délégation au Maire pour la durée de son mandat,

DECIDE

ARTICLE 1 : De conclure une convention entre la Ville de Saint-Quentin et la Société Nouvelle de Divertissements, représentée par Ludovic GIVRON, dans le cadre de la Tournée d'été des Hauts-de-France 2021.

ARTICLE 2 : La présente décision sera insérée dans le registre aux décisions et portée à la connaissance du Conseil Municipal lors de sa prochaine réunion.

Fait à Saint-Quentin, le 04/05/2021

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-210206660-20210520-2021140002-D-AU

Accusé certifié exécutoire 20210520

Réception par le préfet : 20/05/2021

Affichage : 20/05/2021

Pour l'autorité compétente par délégation



Maire de Saint-Quentin
Frédérique MACAREZ



VILLE DE SAINT-QUENTIN

Frédérique MACAREZ, Maire de SAINT-QUENTIN,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2122-19, L.2122-22 et L.2122-23,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 25 mai 2020 donnant délégation au Maire pour la durée de son mandat,

DECIDE

ARTICLE 1 : De conclure un contrat de résidence et de cession entre la Ville de Saint-Quentin et LA PONCTUELLE, représentée par Madame Charlotte Massart, en sa qualité de Présidente relatif à la résidence du 22 au 26 mars 2021 à la Scène Europe pour les représentations des spectacles « Portraits détaillés » et « Je suis une Sirène ».

ARTICLE 2 : La présente décision sera insérée dans le registre aux décisions et portée à la connaissance du Conseil Municipal lors de sa prochaine réunion.

Fait à Saint-Quentin, le 04/05/2021

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-210206660-20210504-2021120022_D-CC

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/05/2021

Affichage : 04/05/2021

Pour l'autorité compétente par délégation



Maire de Saint-Quentin
Frédérique MACAREZ



ED

VILLE DE SAINT-QUENTIN

Frédérique MACAREZ, Maire de SAINT-QUENTIN,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2122-19, L.2122-22 et L.2122-23,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 25 mai 2020 donnant délégation au Maire pour la durée de son mandat,

DECIDE

ARTICLE 1 : De conclure une convention entre la Ville de Saint-Quentin et l'entreprise CONTOYDIS E.LECLERC, représentée par Laurent PRACHE, dans le cadre du mécénat de la Galerie Saint Jacques.

ARTICLE 2 : La présente décision sera insérée dans le registre aux décisions et portée à la connaissance du Conseil Municipal lors de sa prochaine réunion.

Fait à Saint-Quentin, le 04/05/2021

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

002-210206660-20210510-2021130002-D-AU

Accusé certifié exécutoire 20210510

Réception par le préfet : 10/05/2021

Maire de Saint-Quentin
Frédérique



KB

VILLE DE SAINT-QUENTIN

Frédérique MACAREZ, Maire de SAINT-QUENTIN,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2122-19, L.2122-22 et L.2122-23,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 25 mai 2020 donnant délégation au Maire pour la durée de son mandat,

DECIDE

ARTICLE 1 : De passer une convention entre la Ville de Saint-Quentin, et SEMA FORMATION, représentée par Monsieur Mickaël MACAREZ, Président, relative à la formation «Habilitation électrique BS/BE Manoeuvre» au profit de Messieurs Aurélien LIS et Jean-Marc JUPIN.

ARTICLE 2 : La présente décision sera insérée dans le registre aux décisions et portée à la connaissance du Conseil Municipal lors de sa prochaine réunion.

Fait à Saint-Quentin, le 06/05/2021

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

002-210206660-20210506-2021126001_D-CC

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/05/2021

Affichage : 06/05/2021

Pour l'autorité compétente par délégation



Maire de Saint-Quentin
Frédérique MACAREZ

KB

VILLE DE SAINT-QUENTIN

Frédérique MACAREZ, Maire de SAINT-QUENTIN,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2122-19, L.2122-22 et L.2122-23,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 25 mai 2020 donnant délégation au Maire pour la durée de son mandat,

DECIDE

ARTICLE 1 : De passer une convention entre la Ville de Saint-Quentin, et SEMA FORMATION, représentée par Monsieur Mickaël MACAREZ, Président, relative à la formation «Recyclage habilitation électrique BS/BE Manoeuvre» au profit de 4 agents de la DASVA.

ARTICLE 2 : La présente décision sera insérée dans le registre aux décisions et portée à la connaissance du Conseil Municipal lors de sa prochaine réunion.

Fait à Saint-Quentin, le 06/05/2021

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-210206660-20210506-2021126002_D-CC

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/05/2021

Affichage : 06/05/2021

Pour l'autorité compétente par délégation



Maire de Saint-Quentin
Frédérique MACAREZ



KB

VILLE DE SAINT-QUENTIN

Frédérique MACAREZ, Maire de SAINT-QUENTIN,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2122-19, L.2122-22 et L.2122-23,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 25 mai 2020 donnant délégation au Maire pour la durée de son mandat,

DECIDE

ARTICLE 1 : De passer une convention entre la Ville de Saint-Quentin, et ARFOS, représentée par Monsieur Patrice LEYGNAT, Directeur Général, relative à la formation «Organisation de manifestations et règles pratiques du protocole» au profit de Madame Catherine ALLIOT.

ARTICLE 2 : La présente décision sera insérée dans le registre aux décisions et portée à la connaissance du Conseil Municipal lors de sa prochaine réunion.

Fait à Saint-Quentin, le 06/05/2021

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-210206660-20210506-2021126003_D-CC

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/05/2021

Affichage : 06/05/2021

Pour l'autorité compétente par délégation



Maire de Saint-Quentin
Frédérique MACAREZ



KB

VILLE DE SAINT-QUENTIN

Frédérique MACAREZ, Maire de SAINT-QUENTIN,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2122-19, L.2122-22 et L.2122-23,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 25 mai 2020 donnant délégation au Maire pour la durée de son mandat,

DECIDE

ARTICLE 1 : De passer une convention entre la Ville de Saint-Quentin, et DCF FORMATION, représentée par Messieurs Thomas DIOP et Aldo BEGLIOMINI, Directeurs, relative à la formation «CACES Cat F R482» au profit de Madame Christelle DURLIQUE.

ARTICLE 2 : La présente décision sera insérée dans le registre aux décisions et portée à la connaissance du Conseil Municipal lors de sa prochaine réunion.

Fait à Saint-Quentin, le 06/05/2021

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-210206660-20210506-2021126011_D-CC

Accusé certifié exécutoire

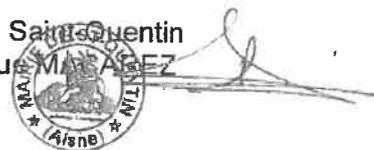
Réception par le préfet : 06/05/2021

Affichage : 06/05/2021

Pour l'autorité compétente par délégation



Maire de Saint-Quentin
Frédérique MACAREZ



KB

VILLE DE SAINT-QUENTIN

Frédérique MACAREZ, Maire de SAINT-QUENTIN,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2122-19, L.2122-22 et L.2122-23,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 25 mai 2020 donnant délégation au Maire pour la durée de son mandat,

DECIDE

ARTICLE 1 : De passer une convention entre la Ville de Saint-Quentin, et DCF FORMATION, représentée par Messieurs Thomas DIOP et Aldo BEGLIOMINI, Directeurs, relative à la formation «CACES Cat 3 R489» au profit de Madame Christelle DURLIQUE.

ARTICLE 2 : La présente décision sera insérée dans le registre aux décisions et portée à la connaissance du Conseil Municipal lors de sa prochaine réunion.

Fait à Saint-Quentin, le 06/05/2021

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-210206660-20210510-2021130005_D-CC

Accusé certifié exécutoire 2021026012

Réception par le préfet : 10/05/2021

Affichage : 10/05/2021

Pour l'autorité compétente par délégation



Maire de Saint-Quentin
Frédérique MACAREZ



(VG)

VILLE DE SAINT-QUENTIN

Frédérique MACAREZ, Maire de SAINT-QUENTIN,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2122-19, L.2122-22 et L.2122-23,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 25 mai 2020 donnant délégation au Maire pour la durée de son mandat,

DECIDE

ARTICLE 1 : De conclure un avenant à la convention de prêt entre la Ville de Saint-Quentin et Bruno GIARDI dans le cadre de l'exposition « Le Grand Magasin – Mode et Art de vivre des Années 1920/1930 » au Palais Art Déco du 4 juin 2021 au 19 septembre 2021.

ARTICLE 2 : La présente décision sera insérée dans le registre aux décisions et portée à la connaissance du Conseil Municipal lors de sa prochaine réunion.

Fait à Saint-Quentin, le 07/05/2021

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-210206660-20210512-2021132001_D-CC

Accusé certifié exécutoire 202107016

Réception par le préfet : 12/05/2021

Affichage : 12/05/2021

Pour l'autorité compétente par délégation



Maire de Saint-Quentin
Frédérique MACAREZ



VILLE DE SAINT-QUENTIN

Frédérique MACAREZ, Maire de SAINT-QUENTIN,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2122-19, L.2122-22 et L.2122-23,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 25 mai 2020 donnant délégation au Maire pour la durée de son mandat,

DECIDE

ARTICLE 1 : De conclure une convention de partenariat entre la Ville de Saint-Quentin et la Compagnie Tourtan, représentée par Monsieur Etienne BEJOT, en sa qualité de Président, relatif à la résidence du groupe « Kumo » les 10, 11 et 12 mai 2021 à la Manufacture.

ARTICLE 2 : La présente décision sera insérée dans le registre aux décisions et portée à la connaissance du Conseil Municipal lors de sa prochaine réunion.

Fait à Saint-Quentin, le 18/05/2021

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-210206660-20210518-2021138001_D-CC

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/05/2021

Affichage : 18/05/2021

Pour l'autorité compétente par délégation



Maire de Saint-Quentin
Frédérique MACAREZ



VILLE DE SAINT-QUENTIN

Frédérique MACAREZ, Maire de SAINT-QUENTIN,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2122-19, L.2122-22 et L.2122-23,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 25 mai 2020 donnant délégation au Maire pour la durée de son mandat,

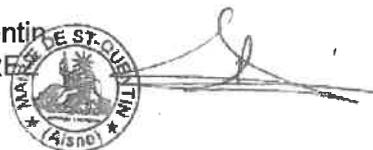
DECIDE

ARTICLE 1 : De conclure une convention entre la commune de Seraucourt-le-Grand et la Ville de Saint-Quentin dans le cadre de la Résidence-mission de la compagnie Tête aux pieds du 8 mars au 12 juin 2021.

ARTICLE 2 : La présente décision sera insérée dans le registre aux décisions et portée à la connaissance du Conseil Municipal lors de sa prochaine réunion.

Fait à Saint-Quentin, le 19/05/2021

Maire de Saint-Quentin
Frédérique MACAREZ



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-210206660-20210519-2021139007_D-CC

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/05/2021

Affichage : 19/05/2021

Pour l'autorité compétente par délégation



(VA)

VILLE DE SAINT-QUENTIN

Frédérique MACAREZ, Maire de SAINT-QUENTIN,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2122-19, L.2122-22 et L.2122-23,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 25 mai 2020 donnant délégation au Maire pour la durée de son mandat,

DECIDE

ARTICLE 1 : De conclure une convention tripartite entre la Ville de Saint-Quentin, l'EPIDE, représenté par Florence GERARD-CHALET et « Le Souvenir français », représenté par son président Capitaine Michel VALENTIN dans le cadre de la revalorisation du monument allemand de 1870 au cimetière de Saint-Quentin.

ARTICLE 2 : La présente décision sera insérée dans le registre aux décisions et portée à la connaissance du Conseil Municipal lors de sa prochaine réunion.

Fait à Saint-Quentin, le 19/05/2021

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-210206660-20210519-2021139008_D-CC

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/06/2021

Affichage : 01/06/2021

Pour l'autorité compétente par délégation



Maire de Saint-Quentin
Frédérique MACAREZ



(VA)

VILLE DE SAINT-QUENTIN

Frédérique MACAREZ, Maire de SAINT-QUENTIN,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2122-19, L.2122-22 et L.2122-23,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 25 mai 2020 donnant délégation au Maire pour la durée de son mandat,

DECIDE

ARTICLE 1 : De conclure une convention de prêt entre la Ville de Saint-Quentin et la Sous-Préfecture de Saint-Quentin, représentée par Madame Corinne MINOT, Sous-Préfet de l'arrondissement de Saint-Quentin dans le cadre de l'exposition « *Le Grand Magasin – Mode et Art de vivre des années 1920-1930* » du 4 juin au 19 septembre 2021.

ARTICLE 2 : La présente décision sera insérée dans le registre aux décisions et portée à la connaissance du Conseil Municipal lors de sa prochaine réunion.

Fait à Saint-Quentin, le 19/05/2021

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-210206660-20210519-2021139009_D-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/06/2021

Affichage : 02/06/2021

Pour l'autorité compétente par délégation



Maire de Saint-Quentin
Frédérique MACAREZ



VT

VILLE DE SAINT-QUENTIN

Frédérique MACAREZ, Maire de SAINT-QUENTIN,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2122.19, L.2122.22 et L.2122.23,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 25 mai 2020 donnant délégation au Maire pour la durée de son mandat,

DECIDE

ARTICLE 1 : De passer un contrat entre la Ville de Saint-Quentin et la SARL PICARDIE SECURITE DOMOTIQUE, dont le siège social est situé 91 rue de la 3^{ème} DIM 02100 SAINT-QUENTIN, représentée par Mme VERDIERE Marie-France, relatif au contrat pour la maintenance des portes sectionnelles, des barrières, rideaux et des portails dans divers bâtiments de la ville de Saint-Quentin.

ARTICLE 2 : Ce contrat est conclu pour une durée d'un an du 1^{er} mars 2021 au 1^{er} mars 2022.

ARTICLE 3 : La présente décision sera insérée dans le registre aux décisions et portée à la connaissance du Conseil Municipal lors de sa prochaine réunion.

Fait à Saint-Quentin, le

20/05/2021

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-210206660-20210520-2021140003_D-CC

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/05/2021

Affichage : 21/05/2021

Pour l'autorité compétente par délégation



Maire de Saint-Quentin
Frédérique MACAREZ



VILLE DE SAINT-QUENTIN

Frédérique MACAREZ, Maire de SAINT-QUENTIN,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2122-19, L.2122-22 et L.2122-23,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 25 mai 2020 donnant délégation au Maire pour la durée de son mandat,

DECIDE

ARTICLE 1 : De conclure une convention entre la commune de Montescourt-Lizerolles et la Ville de Saint-Quentin dans le cadre de la Résidence-mission de la compagnie Tête aux pieds du 8 mars au 12 juin 2021.

ARTICLE 2 : La présente décision sera insérée dans le registre aux décisions et portée à la connaissance du Conseil Municipal lors de sa prochaine réunion.

Fait à Saint-Quentin, le 21/05/2021

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-210206660-20210521-2021141003_D-CC

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/05/2021

Affichage : 21/05/2021

Pour l'autorité compétente par délégation



Maire de Saint-Quentin
Frédérique MACAREZ



KB

VILLE DE SAINT-QUENTIN

Frédérique MACAREZ, Maire de SAINT-QUENTIN,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2122-19, L.2122-22 et L.2122-23,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 25 mai 2020 donnant délégation au Maire pour la durée de son mandat,

DECIDE

ARTICLE 1 : De conclure une convention entre la Ville de Saint-Quentin, et PROMEO AFPI PICARDIE, représentée par Madame Carole MARIGAULT, Directeur Général, relative à la formation «habilitations électriques recyclage personnel électricien en basse tension » au profit de Monsieur Olivier WATTIER.

ARTICLE 2 : La présente décision sera insérée dans le registre aux décisions et portée à la connaissance du Conseil Municipal lors de sa prochaine réunion.

Fait à Saint-Quentin, le 21/05/2021

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-210206660-20210521-2021141008_D-CC

Accusé certifié exécutoire

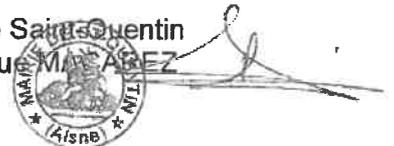
Réception par le préfet : 25/05/2021

Affichage : 25/05/2021

Pour l'autorité compétente par délégation



Maire de Saint-Quentin
Frédérique MACAREZ



KB

VILLE DE SAINT-QUENTIN

Frédérique MACAREZ, Maire de SAINT-QUENTIN,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2122-19, L.2122-22 et L.2122-23,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 25 mai 2020 donnant délégation au Maire pour la durée de son mandat,

DECIDE

ARTICLE 1 : De conclure une convention entre la Ville de Saint-Quentin, et l'OCIM, représenté par Monsieur Vincent THOMAS, Président de l'Université de Bourgogne, relative à la formation «Ecrire pour le Web» au profit de Monsieur Pierre-Henry BOIVERT.

ARTICLE 2 : La présente décision sera insérée dans le registre aux décisions et portée à la connaissance du Conseil Municipal lors de sa prochaine réunion.

Fait à Saint-Quentin, le 21/05/2021

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-210206660-20210521-2021141009_D-CC

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/05/2021

Affichage : 25/05/2021

Pour l'autorité compétente par délégation



Maire de Saint-Quentin
Frédérique MACAREZ



KB

VILLE DE SAINT-QUENTIN

Frédérique MACAREZ, Maire de SAINT-QUENTIN,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2122-19, L.2122-22 et L.2122-23,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 25 mai 2020 donnant délégation au Maire pour la durée de son mandat,

DECIDE

ARTICLE 1 : De conclure une convention entre la Ville de Saint-Quentin, et CEMEA PICARDIE, représentée par Monsieur Thierry MALFAIT, Directeur, relative à l'accompagnement à la VAE en vue de l'obtention du DE JEPS Développement Partenariat Territoire Réseau au profit de Monsieur Thomas LAGRANGE.

ARTICLE 2 : La présente décision sera insérée dans le registre aux décisions et portée à la connaissance du Conseil Municipal lors de sa prochaine réunion.

Fait à Saint-Quentin, le 21/05/2021

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-210206660-20210521-2021141010_D-CC

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/06/2021

Affichage : 03/06/2021

Pour l'autorité compétente par délégation



Maire de Saint-Quentin
Frédérique M



KB

VILLE DE SAINT-QUENTIN

DECISION D'ANNULATION

Frédérique MACAREZ, Maire de SAINT-QUENTIN,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2122-19, L.2122-22 et L.2122-23,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 25 mai 2020 donnant délégation au Maire pour la durée de son mandat,

DECIDE

ARTICLE 1 : D'annuler la convention en date du 17 décembre 2020, passée entre la Ville de Saint-Quentin, et ARFOS, représentée par Monsieur Patrice LEYGNAT, Directeur Général, relative à la formation «Piloter la stratégie politique» au profit de Madame Christelle CHABANNE.

ARTICLE 2 : La présente décision sera insérée dans le registre aux décisions et portée à la connaissance du Conseil Municipal lors de sa prochaine réunion.

Fait à Saint-Quentin, le 21/05/2021

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-210206660-20210527-2021152001-D-AU

Accusé certifié exécutoire 20210527

Réception par le préfet : 01/06/2021

Affichage : 01/06/2021

Maire de Saint-Quentin
Frédérique MACAREZ



KB

VILLE DE SAINT-QUENTIN

DECISION D'ANNULATION

Frédérique MACAREZ, Maire de SAINT-QUENTIN,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2122-19, L.2122-22 et L.2122-23,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 25 mai 2020 donnant délégation au Maire pour la durée de son mandat,

DECIDE

ARTICLE 1 : D'annuler la convention en date du 17 mai 2021, passée entre la Ville de Saint-Quentin, et DCF FORMATION, représentée par Messieurs Thomas DIOP et Aldo BEGLIOMINI, relative à la formation «Recyclage CACES Cat B1 – A R482» au profit de Monsieur Alexis PARIS.

ARTICLE 2 : La présente décision sera insérée dans le registre aux décisions et portée à la connaissance du Conseil Municipal lors de sa prochaine réunion.

Fait à Saint-Quentin, le 21/05/2021

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-210206660-20210521-2021145006-D-AU

Accusé certifié exécutoire 22/05/2021

Réception par le préfet : 28/05/2021

Affichage : 28/05/2021

Pour l'autorité compétente par délégation



Maire de Saint-Quentin
Frédérique MACAREZ



ED

VILLE DE SAINT-QUENTIN

Frédérique MACAREZ, Maire de SAINT-QUENTIN,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2122-19, L.2122-22 et L.2122-23,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 25 mai 2020 donnant délégation au Maire pour la durée de son mandat,

DECIDE

ARTICLE 1 : De conclure une convention entre la Ville de Saint-Quentin et Audray ROY-CAMILLE, artiste, dans le cadre des animations de l'été 2021 sur la Place de l'Hôtel de Ville.

ARTICLE 2 : La présente décision sera insérée dans le registre aux décisions et portée à la connaissance du Conseil Municipal lors de sa prochaine réunion.

Fait à Saint-Quentin, le 21/05/2021

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-210206660-20210521-2021152005-D-AU

Accusé certifié exécutoire 20210519

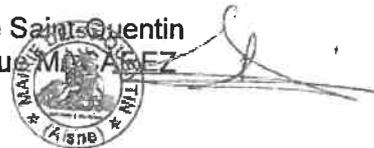
Réception par le préfet : 01/06/2021

Affichage : 01/06/2021

Pour l'autorité compétente par délégation



Maire de Saint-Quentin
Frédérique MACAREZ



KB

VILLE DE SAINT-QUENTIN

Frédérique MACAREZ, Maire de SAINT-QUENTIN,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2122-19, L.2122-22 et L.2122-23,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 25 mai 2020 donnant délégation au Maire pour la durée de son mandat,

DECIDE

ARTICLE 1 : De conclure une convention entre la Ville de Saint-Quentin, et ANYWARE Services, représentée par Monsieur Cédric DAMIOLI, Président, relative à la formation «Contributeur et Webmaster» au profit de Madame Lydie PLOUVIER HENOCQUE.

ARTICLE 2 : La présente décision sera insérée dans le registre aux décisions et portée à la connaissance du Conseil Municipal lors de sa prochaine réunion.

Fait à Saint-Quentin, le 25/05/2021

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-210206660-20210525-2021145003_D-CC

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/05/2021

Affichage : 25/05/2021

Pour l'autorité compétente par délégation



Maire de Saint-Quentin
Frédérique MACAREZ

